GUIDE DE L'OFFRE DE PRESTATIONS ACCESSIBLES AU PUBLIC HANDICAPE

PDITH de Seine et Marne

Le guide de l'offre de prestations de l'Essonne a été conçu, à la demande des acteurs de l'insertion professionnelle des personnes handicapées, pour faciliter leur travail d'orientation et d'accompagnement des publics.

Il a pour objectif de rendre visible :

- Les actions accessibles au public handicapé, quels que soient les financeurs,
- Les actions mobilisables sur le département, quel que soit le cadre territorial de financement.

La notion « d'accessibilité au public handicapé » recouvre les actions spécifiques et les actions de droit commun particulièrement adaptées du fait des conditions pédagogiques et/ou matérielles facilitant l'intégration des personnes handicapées.

La structure du guide repose sur les différentes étapes d'un parcours d'insertion d'une personne handicapée, de l'orientation à l'accès à l'entreprise, et intègre donc les prestations proposées aux entreprises.

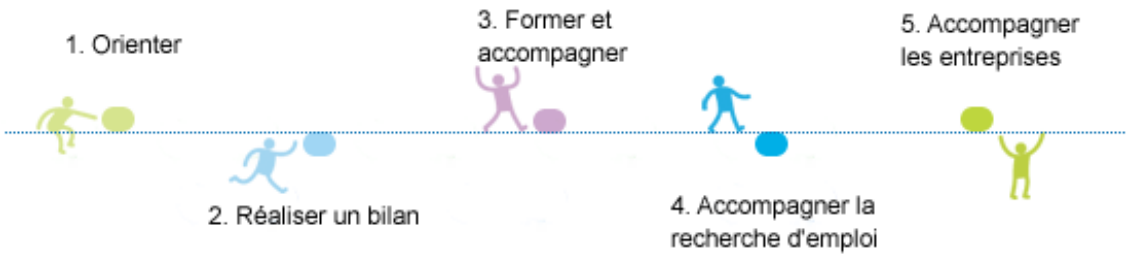

SOMMAIRE

1) Orienter et aider au positionnement professionnel

➢ *Orienter*

Parcours d'orientation Professionnelle – POP 16-25 ans p. 5
Pré orientation p. 6
Pré orientation spécialisée p. 7
UEROS p. 8

➢ *Aider au positionnement professionnel*

Evaluation situationnelle p. 9
Bilan lésions cérébrales p. 10
Aide et préparation à l'insertion professionnelle - APIP (+ spécifique public sourd) p. 11
Module « accompagnement / mobilisation » p. 12
Module « orientation » p. 14
Module « orientation jeunes » p. 15
Evaluation des compétences et des capacités professionnelles (ECCP) p. 16
Validation des Acquis de l'Expérience VAE p. 17

2) Réaliser un bilan et accompagner l'élaboration de projet

➢ *Réaliser un bilan*

Bilan de compétences approfondi (BCA) p. 19
Bilan Etape Jeunes p. 20
Bilan Médical (Agefiph) p. 21

➢ *Accompagner l'élaboration de projet*

Module « Métier » p. 22
Mobilisation vers l'emploi (MVE) p. 24
Evaluation préalable à la création ou reprise d'entreprise (EPCE) p. 25
Passerelle vers l'emploi (16-25ans) p. 26

3) Mettre à niveau et former

➢ *Mettre à niveau*

Français Langue Etrangère p. 28
OMANO Observation – Mise à Niveau - Orientation p. 29
Compétences clefs p. 30
Atelier pédagogique personnalisé (APP) p. 31

➢ *Former*

Formations pré qualifiantes, professionnalisantes - Parcours COURTS – DAFCO / AGEFIPH p. 33
Formations pré qualifiantes, professionnalisantes - Parcours LONGS – DAFCO / AGEFIPH p. 35
Module transport et logistique (formation courte AGEFIPH) p. 37
Module prise en main informatique (formation courte AGEFIPH) p. 38
Formations du Centre de réadaptation profesionnelle et de formation de Coubert C.R.P. p. 39
Formations du COS de Seine et Marne – CRPF p. 41
Dispositifs apprentissage
- Stage de découverte de l'apprentissage (SDAM) p. 44
- Passerelle vers l'apprentissage (PASS) p. 45
- Formations intégrées (FI) p. 46
- Cycle aménagé de l'apprentissage (CAA) p. 47
- Modules de formation individualisée p. 48

4) Outiller la recherche d'emploi et aider à la mise en situation professionnelle

➢ *Outiller la recherche d'emploi*

Ateliers thématiques p. 49
Cible emploi p. 51
Parrainage (16-25 ans) p. 52
Stratégie de recherche d'emploi p. 53

➢ *Aider à la mise en situation professionnelle*

Module « entreprise » p. 54
Evaluation en milieu de travail (EMT) p. 55
Evaluation par simulation préalable au recrutement (ESPR) p. 56

5) Informer et conseiller les entreprises dans leur recrutement et faciliter le maintien dans l'emploi des personnes handicapées

➢ *Informer et conseiller les entreprises dans leur recrutement*

Action de formation préalable à l'embauche (AFPE) p. 58
Action préparatoire au recrutement (APR) p. 59
Evaluation en milieu de travail préalable au recrutement (EMTPR) p. 60

➢ *Faciliter le maintien dans l'emploi des personnes handicapées*

Bilan maintien dans l'emploi (BME) p. 61
Evaluation Fonctionnelle et professionnelle p. 62
Bilan de compétences (COSIP) salariés p. 64

Orienter et aider au positionnement professionnel	Réaliser un bilan et accompagner l'élaboration de projet	Mettre à niveau et former	Outiller la recherche d'emploi et aider à la mise en situation professionnelle	Informer et conseiller les entreprises dans leur recrutement et faciliter le maintien dans l'emploi des personnes handicapées
Orienter	***Réaliser un bilan***	***Mettre à niveau***	***Outiller la recherche d'emploi***	***Informer et conseiller les entreprises dans leur recrutement***
· Parcours d'orientation Professionnelle – POP 16-25 ans · Pré orientation · Pré orientation spécialisée · UEROS	· Bilan de compétences approfondi (BCA) · Bilan Etape Jeunes · Bilan Médical (Agefiph)	· Français Langue Etrangère · OMANO Observation – Mise à Niveau - Orientation · Compétences clefs · Atelier pédagogique personnalisé (APP)	· Ateliers thématiques · Cible emploi · Parrainage (16-25 ans) · Stratégie de recherche d'emploi	· Action de formation préalable à l'embauche · Action préparatoire au recrutement · Evaluation en milieu de travail préalable au recrutement
Aider au positionnement professionnel	***Accompagner l'élaboration de projet***	***Former***	***Aider à la mise en situation professionnelle***	***Faciliter le maintien dans l'emploi des personnes handicapées***
· Evaluation situationnelle · Bilan lésions cérébrales · Aide et préparation à l'insertion professionnelle - APIP (+ spécifique public sourd) · Module « accompagnement / mobilisation » · Module « orientation » · Module « orientation jeunes » · Evaluation des compétences et des capacités professionnelles (ECCP) · Validation des Acquis de l'Expérience VAE	· Module « Métier » · Mobilisation vers l'emploi (MVE) · Evaluation préalable à la création ou reprise d'entreprise (EPCE) · Passerelle vers l'emploi (16-25ans)	· Formations pré qualifiantes, professionnalisantes - Parcours COURTS – DAFCO / AGEFIPH · Formations pré qualifiantes, professionnalisantes - Parcours LONGS – DAFCO / AGEFIPH · Module transport et logistique (formation courte AGEFIPH · Module prise en main informatique (formation courte AGEFIPH) · Formations du Centre de réadaptation profesionnelle et de formation de Coubert C.R.P. · Formations du COS de Seine et Marne – CRPF · Dispositifs apprentissage : - Stage de découverte de l'apprentissage (SDAM) - Passerelle vers l'apprentissage (PASS) - Formations intégrées (FI) - Cycle aménagé de l'apprentissage (CAA) - Modules de formation individualisée	· Module « entreprise » · Evaluation en milieu de travail (EMT) · Evaluation par simulation préalable au recrutement (ESPR)	· Bilan maintien dans l'emploi (BME) · Evaluation Fonctionnelle et professionnelle · Bilan de compétences (COSIP) salariés

Orienter et aider au positionnement professionnel

Parcours d'orientation professionnelle (POP) – 16-25 ans

Objectif	Bénéficiaires
Accompagner les jeunes vers l'émergence, la construction, la mise en œuvre et la confirmation d'un choix de métier.	Les jeunes de 16 à 25 ans, dont les jeunes reconnus travailleurs handicapés ou en cours de reconnaissance Pour le POP collectif : ▪ jeunes sans qualification, de niveaux VI et V, ayant peu ou pas d'expérience professionnelle ▪ jeunes de niveau IV souhaitant approfondir leur parcours professionnel Pour le POP individuel : jeunes jusqu'au niveau III, disposant d'une première expérience professionnelle et nécessitant une approche individuelle et personnalisée.

Contenu

Cette prestation se déroule en 3 phases :

La phase d'exploration, qui permet de faire émerger un projet professionnel à travers trois étapes : la connaissance de soi, la connaissance de l'environnement socioprofessionnel et la finalisation du projet professionnel.

La phase de découverte concrète, qui permet de confronter le jeune à la réalité du métier qu'il a choisi dans la phase précédente, soit par un stage en entreprise, soit par un plateau technique.

La stratégie d'objectifs, entretien d'une heure minimum qui permet au jeune d'établir les étapes à venir nécessaires à la concrétisation de son projet.

Durée et modalités	Modalités de prescription
POP collectif : la durée minimale des 2 premières phases est de 30 heures chacune. La durée maximale d'un parcours est fixée à 180 heures, s'étalant au maximum sur 12 mois en cas d'interruption de parcours (due à l'indisponibilité de plateaux techniques, à l'absence d'opportunité de stages,…). POP individuel : la durée minimale de la 1ère phase est de 25 heures. La durée totale est également de 12 mois maximum, de date à date. Prestation non rémunérée.	La prestation est prescrite par la Mission Locale avec l'accord du jeune

Prescripteur	Opérateur	Financeur
Mission Locale	- Missions locales de Seine et Marne Pour trouver la mission locale la plus proche : www.cnml.gouv.fr/annuaire - COS Nanteau CRPF (sites Nanteau, Montereau, Provins, Melun, Torcy, Coulommiers)	Région Ile-de-France

Orienter et aider au positionnement professionnel

Pré orientation

Objectif	Bénéficiaires
Les objectifs de la prestation sont : • Favoriser et accompagner le bénéficiaire pour l'émergence de son projet professionnel • Emettre un avis argumenté à la CDAPH. La prestation peut conduire à des propositions : • de parcours de formation qualifiante • de parcours d'insertion directe vers l'emploi	Toute personne reconnue Travailleur Handicapé souhaitant et nécessitant un accompagnement pour l'émergence de son projet professionnel

Contenu

La prestation est séquencée en 3 phases :

➢ **phase « connaissance de soi »** :

- Identification des centres d'intérêts, aptitudes et potentiels.
- Evaluation des connaissances scolaires et des capacités d'apprentissage.
- Remobilisation des potentialités par des activités corporelles.
- Valorisation des compétences professionnelles déjà acquises

➢ **phase « découverte environnement »** :

- Identification des situations de travail non handicapantes
- Faciliter la participation du bénéficiaire par une action sur son environnement (social, familial, économique…)
- Confrontation avec la réalité de l'entreprise (stage de 2 semaines : observation)
- Emergence d'un ou plusieurs projets professionnels.

➢ **phase « concrétisation »** :

- Formalisation de l'itinéraire de reclassement.
- Recherche des partenaires pour la réalisation du parcours de reclassement
- Formalisation de la proposition d'orientation

Durée et modalités	Modalités de prescription
12 semaines maximum	- Etre reconnu travailleur handicapé par la CDAPH - Bénéficier d'une orientation "Préorientation" par la MDPH - Être âgé de plus de 18 ans - Les troubles doivent être compatibles avec la vie en collectivité

Prescripteur	Opérateur	Financeur
MDPH	**Centre de Réadaptation de Coubert** **Unité de Réadaptation Socio-Professionnelle** Tél : 01 64 42 28 07 Email : esteinmetz@ugecamidf.fr Web : www.cometefrance.com / www.ugecamidf.fr **Cos de Nanteau sur Lunain : CRPF** Tél. : 01.64.45.33.01 agarnier@cos-crpf.com Web : www.cos-crpf.com	CRAMIF

Orienter et aider au positionnement professionnel

Pré orientation spécialisée

Objectif	Bénéficiaires
Les objectifs de la préorientation spécialisée sont de : • Proposer une interface entre le soin en psychiatrie et le monde du travail ; • Permettre aux personnes présentant un handicap psychique de bénéficier d'une insertion sociale et professionnelle	Personnes de plus de 18 ans reconnus travailleurs handicapés par la MDPH, présentant des troubles psychiatriques apaisés et bénéficiant d'un suivi médical. Les personnes sont préalablement reçues par le médecin psychiatre et éventuellement par le médecin du service de Réadaptation Professionnelle afin de vérifier la stabilisation des troubles et le suivi effectif du traitement préconisé par le médecin traitant.

Contenu

- Evaluation du niveau de connaissances et des capacités de mobilisation à l'effort intellectuel
- Bilan médical et fonctionnel réalisé par le médecin
- Bilan complémentaire réalisé par le médecin psychiatre
- Examen psychotechnique réalisé par un psychologue, permettant de détecter les potentialités d'évolution cognitive et personnelle ainsi que la place de la problématique psychiatrique
- Elaboration, vérification et validation d'un projet de réinsertion socioprofessionnelle :
  - Alternance des travaux individuels et collectifs sur les intérêts, valeurs, attentes et expériences
  - Bilan technique et/ou tertiaire en atelier
  - Recherche d'informations sur le terrain, via Internet et au moyen de documentations variées
  - Réalisation d'un ou plusieurs stage(s) en entreprise

Durée et modalités	Modalités de prescription
12 semaines en parcours individualisé 9 groupes par an	Sur orientation CDAPH

Prescripteur	Opérateur	Financeur
MDPH	**Centre de Réadaptation professionnelle Et de formation (CRP Cos Nanteau)** Tel : 01 64 45 33 01 Fax 01 64 29 09 92 idoree@cos-crpf.com www.cos-crpf.com	CRAMIF

Orienter et aider au positionnement professionnel

Unité d'Evaluation de Réentrainement et d'Orientation Socioprofessionnelle pour traumatisés crâniens (UEROS)

Objectif

Les orientations possibles peuvent être :

- Retour à l'emploi en milieu ordinaire de travail ou en milieu protégé
- Formation qualifiante ou professionnalisante
- Insertion sociale, activité occupationnelle.

Un compte rendu de l'action est systématiquement adressé à la MDPH.

Bénéficiaires

Toute personne cérébro-lésée ayant besoin d'un temps d'accompagnement pour favoriser son insertion sociale et/ou professionnelle.

Le stage nécessite un investissement personnel afin de concrétiser un projet d'orientation. Avant l'entrée, une ébauche de projet n'est pas nécessaire.

Contenu

La prestation est séquencée en 4 phases :

- Accueil et information
- Evaluations spécialisées et globales
- Réentrainement à la vie active
- Elaboration de projet social et /ou professionnel

A l'issue du stage, la structure assure un suivi du bénéficiaire dans son parcours d'insertion.

Durée et modalités

18 semaines dont 15 au C.R.P. puis 3 semaines de suivi

Modalités de prescription

- Etre reconnu travailleur handicapé par la CDAPH
- Bénéficier d'une orientation stage UEROS
- Etre âgé de plus de 16 ans.
- Présenter des séquelles fonctionnelles et/ou cognitives dues à une lésion cérébrale acquise
- Les troubles doivent être compatibles avec la vie en collectivité.

Prescripteur	Opérateur	Financeur
MDPH	**Centre de Réadaptation de Coubert : Unité de Réadaptation Socio-Professionnelle** Tél : 01 64 42 28 07 Email : esteinmetz@ugecamidf.fr Web : www.cometefrance.com / www.ugecamidf.fr Pré orientation / UEROS Tél : 01 64 42 28 07 Email : rp.coubert@ugecamidf.fr	CRAMIF

Orienter et aider au positionnement professionnel

Evaluation situationnelle

Objectif	Bénéficiaires
Evaluation individualisée de la personne cérébro-lésée, afin d'identifier une orientation adaptée : • Evaluation des pré-requis à l'insertion professionnelle (comportement, fatigue, apprentissage, vitesse …) • Evaluation cognitivo-comportementale • Evaluation de l'autonomie • Evaluation de la conscience, de l'acceptation des troubles et de leur adaptation • Identification des besoins en termes d'accompagnement (stage UEROS, FAM, SAMSAH-SAVS, CAP- emploi …)	Tout adulte sorti de la phase de rééducation, et dans un processus de réadaptation, dont le handicap résulte d'un traumatisme crânien ou toute autre lésion cérébrale acquise, souhaitant s'impliquer dans une démarche permettant l'accès à un parcours et à un accompagnement vers un nouveau projet personnel

Contenu

s'adresse à des personnes en demande d'orientation sociale et/ou professionnelle pour lesquelles nous disposons d'éléments à jour (médicaux, neuropsychologique, sociaux…)

évaluation pluridisciplinaire avec mises en situation :
ergothérapeutes, neuropsychologue, médecin, assistante sociale, conseillers en insertion professionnelle

Durée et modalités	Modalités de prescription
Durée : 4 semaines (selon décision après Consultation d'accueil par le médecin, avant l'admission en hospitalisation) Hospitalisation de semaine (du lundi au vendredi), sauf si présence d'une tierce personne au domicile de la personne (en Hospitalisation de jour)	Après accord du médecin conseil de Sécurité Sociale

Prescripteur	Opérateur	Financeur
Le médecin de l'unité	**Centre de Réadaptation de Coubert : Unité de Réadaptation Socio-Professionnelle** Tél : 01 64 42 28 07 Email : esteinmetz@ugecamidf.fr www.ugecamidf.fr	

Orienter et aider au positionnement professionnel

Bilan lésions cérébrales

Objectif	Bénéficiaires
Evaluation individualisée de la personne cérébro-lésée, afin d'identifier une orientation adaptée : • évaluer les déficiences et l'évolution clinique depuis la lésion cérébrale • repérer les facteurs qui devront être pris en compte dans le parcours d'insertion : conduites addictives, psychopathologie, douleurs chroniques, expertise, situation sociale, situation familiale, soins en cours … • identifier les besoins en terme d'accompagnement (soins, parcours UEROS, accompagnement médico-social, accompagnement professionnel, réorientation sur d'autres réseaux de pathologies ….)	Tout adulte sorti de la phase de rééducation, et dans un processus de réadaptation, dont le handicap résulte d'un traumatisme crânien ou toute autre lésion cérébrale acquise, souhaitant s'impliquer dans une démarche permettant l'accès à un parcours et à un accompagnement vers un nouveau projet personnel

Contenu

s'adresse à des personnes en demande d'orientation sociale et/ou professionnelle, pour lesquelles nous ne disposons pas d'informations sur les troubles cognitifs, psychologiques, sociaux et leurs conséquences sur leur niveau d'autonomie en regard de leur lésion cérébrale

évaluation pluridisciplinaire :
Neuropsychologue
Ergothérapeute
Médecin,
Assistante sociale et/ou Psychologue (au cas par cas)

Durée et modalités	Modalités de prescription
Durée : 1 semaine (selon décision après Consultation d'accueil par le médecin, avant l'admission en hospitalisation) Hospitalisation de semaine (du lundi au vendredi), sauf si présence d'une tierce personne au domicile de la personne (en Hospitalisation de jour)	après accord du médecin conseil de Sécurité Sociale

Prescripteur	Opérateur	Financeur
Le médecin de l'unité	**Centre de Réadaptation de Coubert : Unité de Réadaptation Socio-Professionnelle** Tél : 01 64 42 28 07 Email : esteinmetz@ugecamidf.fr www.ugecamidf.fr	

Orienter et aider au positionnement professionnel

Aide et préparation à l'insertion professionnelle - APIP (+ spécifique public sourd)

Objectif	Bénéficiaires
Les objectifs de la prestation sont : · Donner du sens à une perspective d'insertion sociale et/ou professionnelle, par des actions de redynamisation et de remobilisation · Emettre un avis à la MDPH En fonction des situations, les propositions peuvent concerner : · l'insertion directe en milieu protégé ou ordinaire · une phase de pré orientation · l'insertion sociale	Toute personne reconnue Travailleur Handicapé et nécessitant un accompagnement pour investir une dynamique d'insertion sociale et/ou professionnelle

Contenu

➤ **phase intégration :**

Elaborer avec et pour le bénéficiaire un contrat de parcours.
Remobiliser les potentiels par des activités corporelles.
Valoriser "l'histoire" du bénéficiaire.
Evaluer les connaissances scolaires et les capacités d'apprentissage.

➤ **phase rétablir le lien social :**

Informer sur les droits relatifs aux statuts de citoyen.
Créer les conditions d'un contact positif avec le milieu professionnel.
Se confronter aux milieux professionnels, associatifs, protégés…
Repérer et utiliser les services partenaires qui facilitent la participation à la vie sociale (Services sociaux, CPAM, ASSEDIC, CAF…).

➤ **phase prise de décision :**

Faciliter la participation du bénéficiaire par une action sur son environnement (social, familial, économique…).
Réduire la restriction d'activité par des actions sur des facteurs intrinsèques (médical, psychologique…).
Recueillir les aspirations et le choix du bénéficiaire.
Formaliser une proposition à la MDPH.

Durée et modalités	Modalités de prescription
12 semaines maximum	· Etre reconnu travailleur handicapé par la MDPH · Bénéficier d'une orientation "Aide et Préparation à l'Insertion Professionnelle par la CDAPH · Etre âgé de plus de 16 ans Les troubles doivent être compatibles avec la vie en collectivité

Prescripteur	Opérateur	Financeur
MDPH	**Centre de Réadaptation de Coubert : Unité de Réadaptation Socio-Professionnelle** Tél : 01 64 42 28 07 Email : esteinmetz@ugecamidf.fr www.ugecamidf.fr	Assurance Maladie

Orienter et aider au positionnement professionnel

Module accompagnement / mobilisation (formation courte AGEFIPH)

Objectif

Ce module est conçu pour permettre aux bénéficiaires de s'inscrire progressivement dans un parcours d'insertion professionnelle, en prenant en compte l'ensemble des difficultés qu'elles peuvent rencontrer. Il s'agira de :

- Permettre au travailleur handicapé de prendre conscience des obstacles qui viennent interférer sa recherche d'emploi (les problèmes liés au ressenti personnel, psycho affectif face à la maladie et/ou au handicap, au deuil de l'ancien métier, à la dévalorisation de soi, à la perte du lien social, aux questions d'ordre matériel,…) ;
- Contribuer à résoudre l'ensemble de ces obstacles, afin de permettre au travailleur handicapé de s'engager pleinement dans une démarche d'élaboration de projet ;
- Initier un travail d'élaboration de projet et dans la mesure du possible de première validation de projet professionnel. Selon les personnes, le travail de construction du projet proprement dit pourra faire l'objet d'une étape ultérieure dans le parcours de la personne.

Bénéficiaires

Le module s'adresse à un public demandeur d'emploi ou en recherche d'emploi, bénéficiaire de l'article L5212-13 du code du travail, rencontrant des difficultés de mobilisation dans une démarche d'élaboration de projet professionnel ou d'une formation.

Contenu

Le module « Accompagnement / Mobilisation » comprend obligatoirement une pré-phase de contractualisation avec la personne handicapée. Elle a pour principal objectif de compléter l'explication donnée par le prescripteur sur le module et son intérêt présumé dans son parcours, mais également de faire prendre conscience de l'investissement que représente le suivi du module.

Selon les contextes locaux, une présentation commune du module aux bénéficiaires peut être réalisée conjointement par le prescripteur et le prestataire sous forme, par exemple, d'informations collectives.

Une fois le souhait de s'engager dans le module confirmé par la personne, l'accompagnement pour l'insertion effectué avec le bénéficiaire mobilisera les phases suivantes :

- **Repérage des obstacles et des freins à l'insertion professionnelle et résolution de problématiques personnelles, socio-psychologiques, etc…**, et le cas échéant, des relais d'accompagnement sur d'autres dispositifs (prise en charge médicale, aide au logement, ASI…). Pour mener à bien cette phase, le recours aux entretiens individuels devra être privilégié et rester majoritaire. Cette phase, qui a pour objectif essentiel de procéder à un diagnostic permettra d'évaluer la pertinence de poursuivre le module ou pas.
- **Développement de « l'autonomie ».** Il s'agira d'aider la personne à prendre confiance en elle, à oser et parvenir à s'exprimer au sein d'un groupe, en se mobilisant sur un parcours. Le travail engagé à partir de l'accompagnement individuel peut être relayé par une dynamique de groupe à travers différents ateliers collectifs.
- **Projection vers l'emploi.** Le module devra permettre à la personne de prendre des repères par rapport à sa capacité à entrer ou revenir sur le marché du travail (Qu'est-ce qui la motive ? Que vise-t-elle ? Comment s'y prendre ? Comment se mobiliser pour un projet professionnel ?). Cette phase a pour objectif d'aider la personne à se projeter dans des emplois. Il s'agit de déterminer, compte tenu des contraintes personnelles identifiées, dans quelles conditions le bénéficiaire peut ou veut retravailler (horaires, pénibilités, encadrement, niveau de rémunération, etc…). Cela revient à mettre en place les premières démarches d'élaboration de projet professionnel (enquêtes métier, désirs personnels, aptitudes).
- **Une mise en situation professionnelle** peut répondre aux points cités ci-dessus. Cette mise en situation est à rapprocher d'une prestation de type « Atelier Découverte des Métiers ». Le prestataire évaluera la pertinence de faire appel ou non à cette mise en situation professionnelle. Il mobilisera pour ce faire son réseau d'entreprises4. Cette mise en situation pourra également se dérouler dans le cadre de plateaux techniques de centre de formation.
- **Pré-projet professionnel.** Avec l'aide de son référent (clairement défini au démarrage de module et à l'issue de son

travail exploratoire, le bénéficiaire devra être en mesure de dégager un pré-projet professionnel.

- Dans l'hypothèse où le travail engagé avec le bénéficiaire aboutit à la définition d'un projet professionnel, **le volet médical devra dans tous les cas être exploré**, pour s'assurer de la compatibilité entre l'état de santé du bénéficiaire et les différentes situations de travail envisagées.

Durée et modalités	Modalités de prescription
durée moyenne de 110 heures par bénéficiaire (160 heures max.) sur une période de 3 mois. Statut de stagiaire de la formation professionnelle, non rémunéré, avec défraiements.	Le prescripteur adresse une fiche de liaison au prestataire. Un référent est désigné afin de veiller à la prise en charge individualisée de la personne et d'assurer les relations avec le prescripteur.

Prescripteur	Opérateur	Financeur
Cap Emploi / Pôle Emploi / Missions Locales	Liste des opérateurs sur www.handipole.org	Agefiph

Orienter et aider au positionnement professionnel

Module orientation (formation courte AGEFIPH)

Objectif

Evaluer les capacités de la personne à se projeter dans un projet professionnel, déterminer les grandes étapes d'un parcours d'insertion et évaluer ses capacités à s'inscrire dans ce parcours.

Il a pour vocation de fournir au prescripteur **un diagnostic de la situation du bénéficiaire, et évaluer ses capacités à mener une démarche d'insertion professionnelle en milieu ordinaire de travail.**

Le module doit permettre de prendre en compte l'ensemble des grands facteurs concourant à la mise en œuvre d'une démarche d'insertion professionnelle durable :

- Motivations du bénéficiaire ;
- Freins éventuels pour l'accès à l'emploi et leviers ;
- Conditions de travail et compatibilité poste / handicap.

Bénéficiaires

- Des personnes handicapées bénéficiaires de l'article L5212-13 du code du travail, demandeurs d'emploi jeunes et adultes ;
- Des personnes pour lesquelles il apparait nécessaire de dresser un bilan détaillé de leurs attentes, de leurs aptitudes à construire une démarche d'insertion professionnelle afin de déterminer un parcours adéquat ;
- Des personnes aux profils complexes qui interrogent le prescripteur

Contenu

- Le contenu du module, et la nature des dimensions « examinées » dépendront et seront **adaptés à la demande exprimée par le prescripteur** à l'organisme prestataire. La durée sera également déterminée en fonction des résultats attendus.
- Selon les questions posées par le prescripteur au prestataire, le module permettra de préciser telle ou telle **dimension psycho-sociale, médicale ou comportementale** de la personne.
- **Le volet médical** devra dans tous les cas être exploré, pour s'assurer de la compatibilité entre **l'**état de santé du bénéficiaire et les différentes situations de travail envisagées. Cette dimension ne pourra être passée sous silence dans les conclusions de l'organisme.

Durée et modalités

La durée de la prestation est comprise entre 12 et 28 heures.

Statut de stagiaire de la formation professionnelle, non rémunéré, avec défraiements.

Modalités de prescription

L'entrée sur le module n'est possible qu'à partir du moment où le prescripteur a réalisé a minima un entretien avec la personne.

Une fiche de liaison mentionnant les items à mobiliser est adressée au prestataire.

Prescripteur	Opérateur	Financeur
Cap Emploi / Pôle Emploi / Missions Locales	Liste des opérateurs sur www.handipole.org	Agefiph

Orienter et **aider au positionnement professionnel**

Module orientation jeunes (formation courte AGEFIPH)

Objectif

La prestation a pour objectifs de permettre :

- au jeune d'avoir une vision objective de ses potentialités, de ses atouts et de ses limites,
- au prescripteur de disposer des éléments nécessaires à la définition d'un projet professionnel, sur les capacités fonctionnelles du jeune et les difficultés et contraintes inhérentes à sa déficience ou de disposer de la validation médicale d'un projet professionnel déjà défini.
- d'amorcer un travail d'accompagnement du jeune vers l'acceptation de son handicap.

Bénéficiaires

Jeunes de 16 à 30 ans bénéficiaires d'une notification CDAPH en cours de validité, bénéficiaires de l'article L323-3 (bénéficiaires de l'obligation d'emploi), orientés en milieu ordinaire de travail ou en possession d'un accusé de réception de la demande du statut de travailleur handicapé.

Contenu

➤ **phase d'accueil** préalable destinée à apporter aux bénéficiaires une information sur les objectifs, le contenu et les modalités du déroulement de l'action.

La prestation comporte deux volets :

➤ **Médical** :
- Déterminer les contraintes et contre-indications médicales et les expliquer au jeune
- Définir les métiers incompatibles avec les contraintes médicales
- Définir et expliquer les compensations possibles
- Déterminer la validité d'un projet professionnel déjà existant

➤ **Professionnel et social**
- Analyser le parcours du jeune au regard de son handicap (parcours scolaire, médical…)
- Informer sur le statut de travailleur handicapé
- Travailler sur l'acceptation du handicap et de ses conséquences

➤ Pour les jeunes dont la situation ne nécessite pas de suivre le module dans sa totalité, tout ou partie du volet médical pourra être mobilisé.

Durée et modalités

Durée de 6 à 20 heures, en fonction des besoins du jeune, sur une période de 2 mois maximum.

- de 2 à 6 h pour le volet médical,
- 14 h pour le volet professionnel et social.

Statut de stagiaire de la formation professionnelle, non rémunéré, avec défraiements.

Modalités de prescription

Le prescripteur adresse une fiche de liaison au prestataire.

La prestation ne répond pas aux besoins des jeunes présentant un handicap sévère.

Prescripteur	Opérateur	Financeur
Cap Emploi / Pôle Emploi / Missions Locales	Liste des opérateurs sur www.handipole.org	Agefiph

Orienter et aider au positionnement professionnel

Evaluation des compétences et des capacités professionnelles (ECCP)

Objectif	Bénéficiaires
La prestation d'Evaluation des Compétences et des Capacités Professionnelles (ECCP) permet au bénéficiaire, dans le cadre de son parcours de recherche d'emploi, de : • Valider ses compétences et capacités correspondant à un emploi / métier donné pour qu'il puisse proposer sa candidature sur des offres d'emploi ciblées, • Elargir sa cible d'emploi en identifiant des emplois/métiers périphériques sur lesquels il peut se positionner au regard de ses compétences, de ses capacités professionnelles, et du marché de l'emploi.	Demandeur d'emploi inscrit au Pôle Emploi : - sans expérience récente dans le métier recherché, - ayant des difficultés pour cerner ses points forts, - souhaitant identifier les emplois proches de celui ou ceux qu'il a exercé et sur lesquels il pourrait se positionner.

Contenu

La prestation se déroule en 3 phases :

- **Phase 1** : entretien préliminaire
  Accueillir le bénéficiaire, prendre connaissance de sa situation professionnelle et l'informer sur les conditions de déroulement de la prestation ECCP, ainsi que sur les méthodes et techniques mises en œuvre.
- **Phase 2** : évaluation
  - Évaluer les compétences et les capacités professionnelles du bénéficiaire, pour un emploi/métier donné, identifié par un code ROME ;
  - identifier au moins un emploi/métier périphérique sur lequel le bénéficiaire pourra se positionner au regard de ses compétences et capacités professionnelles et du marché de l'emploi.
- **Phase 3** : restitution des résultats
  Restituer oralement les résultats de l'évaluation au bénéficiaire et lui permettre de les prendre en compte dans la poursuite de ses démarches de recherche d'emploi.

Durée et modalités	Modalités de prescription
La durée de l'Evaluation des Compétences et des Capacités Professionnelles (ECCP) varie entre une ½ journée et 1 journée selon les emplois/métiers à évaluer. L'ECCP est une prestation individuelle même si les phases de tests ou de mise en situation (réelle ou simulée) de travail peuvent être collectives.	La prestation relève d'une décision du Pôle Emploi avec l'accord de la personne

Prescripteur	Opérateur	Financeur
Pôle Emploi	Pôle Emploi ou prestataire conventionné par le pôle Emploi Pour trouver l'agence la plus proche : Tél : 3949 Web : http://www.pole-emploi.fr/informations/votre-pole-emploi-@/index.jspz?id=961	Pôle Emploi

Orienter et aider au positionnement professionnel

Validation des Acquis de l'Expérience VAE

Définition de la VAE

La loi de 2002, dans le prolongement de celle de juillet 1992 (VAP), permet à toute personne justifiant d'une activité professionnelle salariée, non salariée ou bénévole d'au moins trois ans cumulés à temps plein (ou au moins à mi-temps et même faite à l'étranger) réalisée dans un même champ professionnel, d'obtenir tout ou partie d'une certification (diplôme) à finalité professionnelle inscrite au RNCP.

Objectif

L'intérêt de la VAE est de pouvoir sécuriser son parcours professionnel et/ou évoluer tout au long de la vie, en obtenant un diplôme de l'Éducation nationale, reconnu sur tout le territoire français, véritable "passeport" dans le monde du travail.

Modalités

Valider ses acquis de l'expérience consiste à compléter un dossier national constitué de deux livrets et le présenter à un jury :

- le livret 1 de recevabilité pour prouver que l'on le droit de faire la demande d'une VAE
- le livret 2, descriptif d'activités que l'on veut porter à la connaissance du jury

Ce dossier est examiné par un jury composé réglementairement de professionnels et d'enseignants qui, après entretien, en déduira les compétences et connaissances acquises pour délivrer tout ou partie du diplôme. En cas de non validation totale, et sur une période de 5 ans, il est possible, soit d'aller passer les épreuves correspondant aux manques, soit de redéposer un nouveau dossier de VAE.

Diplômes accessibles

Niveau V
Certificat d'Aptitude Professionnelle - CAP
Brevet d'Etudes Professionnelles - BEP
Mention Complémentaire - MC

Niveau IV
Mention Complémentaire - MC
Baccalauréat technologique
Baccalauréat professionnel - BPn
Brevet Professionnel - BP
Brevet de Technicien - BT
Brevet des Métiers d'Arts - BMA
Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur - DEME

Niveau III
Diplôme des Métiers Arts - DMA
Brevet de Technicien Supérieur - BTS
Diplôme de Technicien Supérieur - DTS
Diplôme d'expert automobile
Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé- DEES
Diplôme d'Etat d'Educateur Technique Spécialisé- DEETS

Niveau II
Diplôme Supérieur des Arts Appliqués – DSAA

Rôle du CAVA (centre académique de validation des acquis)

Conseil :

Le CAVA conseille le candidat sur le(s) diplôme(s) au(x)quel(s) il peut prétendre lors d'une étude personnalisée de sa demande.

Lors de réunions d'information obligatoires, organisées dans chaque CAVA, le candidat remet un

Accompagnement :
le CAVA aide le candidat à formuler son expérience tant à l'écrit qu'à l'oral d'une manière telle que le jury pourra en déduire qu'il a effectivement les compétences attendues et décrites dans le référentiel du diplôme.

"descriptif de parcours" complété par ses soins, outil de base de l'étude personnalisée.

L'accompagnement prend notamment la forme d'entretiens individuels, d'ateliers méthodologiques collectifs pour aider à mettre en mots son expérience, et d'une préparation à l'entretien avec le jury.

Coordonnées des CAVA

CAVA de Torcy (77 nord-ouest)
1 passage du belvédère - 77200 Torcy
Tél : 01 60 06 17 53 - Fax : 01 60 06 71 27

CAVA de Meaux (77 nord-est)
Cité administrative - 15 Place de l'Europe - 77100 MEAUX
Tél : 01 60 25.66.65 - Fax : 01 60 25.66.65

CAVA de Melun (77 sud)
16, avenue Armand de la Rochette - 77000 Melun
Tél : 01 64 87 84 70 - Fax : 01 64 37 80 58

CAVA de Coulommiers (77)
4-6 rue des templiers - 77120 Coulommiers
Tél : 01 64 75 30 06 - Fax : 01 64 75 30 22

Réaliser un bilan et accompagner l'élaboration de projet

Bilan de compétences approfondi (BCA)

Objectif	Bénéficiaires
L'objectif du BCA est d'amener la personne à construire, réorienter ou confirmer son projet de retour à l'emploi : - à partir de l'analyse de ses compétences transférables à des situations de travail - de façon réaliste et réalisable à court terme par rapport au marché du travail.	Demandeur d'emploi inscrit au Pôle Emploi notamment travailleurs handicapés et public ne maîtrisant pas la langue française et/ou illettré.

Contenu

Le déroulement de la prestation est séquencé de la manière suivante :

• **Phase 1** : phase préliminaire d'analyse de la demande et de contractualisation de l'accompagnement (durée moyenne d'une ½ journée)

• **Phase 2** : phase d'investigation et de confrontation

• **Phase 3** : phase de conclusion du bilan (durée moyenne d'une ½ journée). La synthèse du bilan est transmise à l'agence locale prescriptrice avec l'accord du bénéficiaire.

Le référent organise les entretiens individuels, comprenant au minimum un entretien hebdomadaire de face à face avec le bénéficiaire.

En cas de tests (Cf. phase 2), la passation des tests peut être collective mais la restitution se fait individuellement.

Durée et modalités	Modalités de prescription
La prestation se déroule en entretien individuel, sur une période de 42 jours maximum. La durée, le nombre et la fréquence des entretiens sont définis en fonction des besoins identifiés. Les entretiens individuels peuvent être complétés par des regroupements.	La prescription d'un atelier relève d'une décision du Pôle Emploi avec l'accord du bénéficiaire ou du Cap Emploi dans le cadre de la sous-traitance.

Prescripteur	Opérateur	Financeur
Pôle Emploi Cap Emploi dans le cadre de la co-traitance	Pôle Emploi ou prestataire conventionné par le pôle Emploi Pour trouver l'agence la plus proche : Tél : 3949 Web : http://www.pole-emploi.fr/informations/votre-pole-emploi-@/index.jspz?id=961	Pôle Emploi

Réaliser un bilan et accompagner l'élaboration de projet

Bilan Etape Jeunes

Objectif	Bénéficiaires
Evaluation des possibilités d'orientation du jeune (MO, MP, formation…)	Jeunes + 18 ans issus d'IME orientés par la MDPH de Seine et Marne Déficience intellectuelle

Durée et modalités	Modalités de prescription
10 jours Lieu : Nanteau sur Lunain	MPDH

Prescripteur	Opérateur	Financeur
MDPH	Cos de Nanteau –CRPF www.cos-crpf.com 01.64.45.18.54 echoquart@cos-crpf.com	

Réaliser un bilan et accompagner l'élaboration de projet

Bilan Médical (Agefiph)

Objectif	Bénéficiaires
Déterminer les contraintes et les contre-indications médicales des personnes handicapées engagées dans un parcours d'insertion professionnelle.	Personnes de plus de 16 ans reconnus travailleurs handicapés par la MDPH

Contenu

La durée moyenne d'un bilan est évaluée à 1 h 30 incluant la prise de rendez-vous, l'accueil, l'entretien et la restitution au bénéficiaire et au prescripteur.

Le bilan portera, entre autres, sur l'appréciation :
• des aptitudes physiques et sensorielles de la personne
- accès au poste et déplacements (marche, conduite…)
- postures de travail
- aptitudes gestuelles
- aptitudes sensorielles

• de la tolérance aux conditions de travail
- horaires et durée du travail
- ambiances de travail (bruit, vibration, température…)
- aspects psychosociaux (collectivité, encadrement, travail répétitif, contact avec le public…)

Durée et modalités	Modalités de prescription
A l'issue de la prise de contact du prescripteur, un rendez-vous est fixé pour le bilan. Le centre retourne au prescripteur, par courrier ou par fax, dans les 5 jours qui suivent la fin du bilan, la fiche de liaison complétée, précisant notamment l'avis d'aptitude ou d'inaptitude, ou les réserves émises sur la validation du projet d'insertion ou de formation.	Cap emploi

Prescripteur	Opérateur	Financeur
Cap Emploi	Cos Nanteau – CRPF Site Nanteau, Provins, Melun	Agefiph

Réaliser un bilan et accompagner l'élaboration de projet

Module métier (formation courte AGEFIPH)

Objectif

Identifier plusieurs projets alternatifs de métier ou d'emploi

Ce module est conçu pour accompagner le bénéficiaire dans la construction de projets alternatifs de métier ou d'emploi. Il s'agira d'accompagner la personne avec les objectifs suivants :

- Identifier les acquis et les compétences du bénéficiaire, et travailler sur la transférabilité de ces aptitudes à d'autres emplois/métiers idéalement porteurs sur le bassin d'emploi ciblé ;
- Apporter au bénéficiaire de nouvelles pistes de métier ou d'emploi auxquelles il n'a pas pensé et qui correspondent à ses compétences, ses aptitudes, à ses contraintes, ses envies, et à une demande sur le marché du travail ;
- Accorder une attention particulière à la « durabilité » de la piste construite avec la personne
- Conseiller les bénéficiaires sur la compatibilité des métiers/emplois envisagés avec leur situation de santé et identification des blocs de compétences correspondants ;
- Confirmer la ou les piste(s) de métier par un stage en entreprise.

Bénéficiaires

Ce module est destiné aux publics avec les caractéristiques suivantes :

- Des personnes handicapées bénéficiaires de l'article L5212-13 du code du travail, demandeurs d'emploi jeunes et adultes ;
- Des personnes dont le souhait est de travailler et qui, a priori, sont en capacité d'occuper rapidement un emploi en milieu ordinaire de travail.
- Des personnes pour lesquelles il apparait nécessaire de penser différemment leur projet emploi, et notamment :

  en identifiant un projet alternatif à l'emploi jusqu'alors occupé mais que le handicap a rendu difficile à tenir,

  en élargissant les pistes jusqu'à ce jour envisagées et en l'inscrivant dans une démarche d'employabilité durable,

  en prenant davantage en compte les contre-indications liées à leur état de santé et/ou éventuelles pathologies évolutives,

  en précisant un projet qui ne semble pas encore suffisamment mûri ou stabilisé,

  en testant, confirmant ce projet via une immersion en entreprise.

Contenu

Le module comprendra plusieurs temps :

- Un premier temps dans l'organisme pour identifier des pistes de projets professionnels et élaborer un projet professionnel ou un projet emploi ;
- Un second temps en entreprise : deux semaines en entreprise pour tous les bénéficiaires, ces deux semaines pouvant être consécutives ou non, fractionnables au regard de l'état de santé du stagiaire (les deux semaines peuvent, selon les cas, être séquencées en deux séjours dans deux entreprises différentes) afin de valider, d'invalider ou de préciser le ou les projets élaboré(s). Le prestataire accompagnera le bénéficiaire pour la recherche de la mise en situation en entreprise. Il mobilisera son « portefeuille » d'entreprises, et conseillera le bénéficiaire dans les recherches qu'il entreprendra. La mise en situation est un point clé du module.
- Un troisième temps dans l'organisme après le séjour en entreprise pour faire le point avec la personne sur les enseignements à tirer du stage dans la perspective de la future recherche d'emploi.
- Le volet médical devra dans tous les cas être exploré pour s'assurer de la compatibilité entre l'état de santé du bénéficiaire et les différentes situations de travail envisagées. Cette dimension ne pourra être passée sous silence dans les conclusions de l'organisme.

Durée et modalités	Modalités de prescription
Durée comprise entre 140 et 180 heures. Statut de stagiaire de la formation professionnelle, non rémunéré, avec défraiements.	Le prescripteur adresse une fiche de liaison au prestataire.

Prescripteur	Opérateur	Financeur
Cap Emploi / Pôle Emploi / Missions Locales	Liste des opérateurs sur www.handipole.org	Agefiph

Réaliser un bilan et accompagner l'élaboration de projet

Mobilisation vers l'emploi (MVE)

Objectif	Bénéficiaires
Mobiliser vers l'emploi les publics connaissant des difficultés d'ordre social et personnel et les aider à retrouver un emploi	Demandeurs très éloignés de l'emploi : - rencontrant des problèmes personnels de différentes natures (santé, surendettement, hébergement, contraintes familiales …), constituant des éléments bloquants pour la construction du projet professionnel et pour la recherche d'emploi - ayant besoin d'une prise en charge spécifique et personnalisée pour lever les freins à l'emploi - ayant ou non un projet en adéquation avec le marché.

Contenu

• **Approfondissement du diagnostic élaboré par le prescripteur**
Analyse des difficultés et leur nature, repérage des trajectoires et expériences vécues et ayant conduit à ces difficultés, analyse de l'existence ou non d'un projet professionnel et son adéquation avec le marché
• **Construction du parcours**
Référence du bénéficiaire pendant le parcours, définition des actions à mener et des partenaires adaptés, accompagnement des démarches auprès des organismes compétents pour régler ses difficultés, recherche de solutions adaptées à la situation.
Les différentes phases du parcours :
- recherche de solutions pour les difficultés d'ordre social et personnel
- stabilisation du ou des métiers recherchés (par la mise en œuvre si nécessaire une période en entreprise pour valider la ou les pistes dégagées)
- accompagnement vers l'emploi
Ces trois phases peuvent être menées de façon concomitante.
• **Maintien dans l'emploi** Prévention des difficultés pour une pérennisation du contrat de travail, élaboration de réponses appropriées aux problèmes rencontrés et offrir un lieu de médiation entre le salarié, son entreprise et son environnement social et professionnel.

Durée et modalités	Modalités de prescription
La prestation dure au maximum 180 jours à partir de la date de l'entretien de contractualisation avec signature du contrat d'accompagnement jusqu'au bilan de l'accompagnement. La prestation peut avoir lieu en groupe et/ou en individuel.	La prescription d'une mobilisation vers l'emploi relève d'une décision du Pôle Emploi avec l'accord du bénéficiaire.

Prescripteur	Opérateur	Financeur
Pôle Emploi	Pôle Emploi ou prestataire conventionné par le pôle Emploi Pour trouver l'agence la plus proche : Tél. : 3949 Web : http://www.pole-emploi.fr/informations/votre-pole-emploi-@/index.jspz?id=961	Pôle Emploi

Réaliser un bilan et accompagner l'élaboration de projet

Evaluation préalable à la création ou reprise d'entreprise (EPCE)

Objectif	Bénéficiaires
Cette prestation a pour objectif de permettre à un demandeur d'emploi porteur d'un projet de création ou de reprise d'entreprise de bénéficier d'un regard extérieur, d'une expertise et de conseils pour : • Evaluer la faisabilité et la viabilité d'un projet de création ou de reprise d'entreprise au regard de l'analyse du projet et des caractéristiques du secteur d'activité visé, • Préciser les actions à mener pour le réaliser dans un délai de six mois maximum, • Identifier une solution alternative de retour à l'emploi à court terme en cas de risque important d'échec ou de délai de concrétisation estimé supérieur à six mois.	Demandeur d'emploi inscrit au Pôle Emploi porteur d'un projet de création ou de reprise d'entreprise

Contenu

La prestation d'EPCE comprend 3 phases qui se déroulent sur une période de 3 à 4 semaines selon les besoins du bénéficiaire.

- Phase 1 : Contractualisation du plan d'évaluation
- Phase 2 : Diagnostic des points forts et des points faibles du projet
- Phase 3 : Bilan et élaboration d'un plan d'actions

Le nombre d'entretiens de la prestation est de 6 au total : 1 entretien de contractualisation, 4 entretiens d'évaluation et 1 entretien de bilan.

Durée et modalités	Modalités de prescription
La durée de la prestation est de 6 entretiens répartis sur 3 à 4 semaines, en fonction des besoins du bénéficiaire	La prescription d'un atelier relève d'une décision du Pôle Emploi avec l'accord du bénéficiaire

Prescripteur	Opérateur	Financeur
Pôle Emploi	Pôle Emploi ou prestataire conventionné par le pôle Emploi Pour trouver l'agence la plus proche : Tél : 3949 Web : http://www.pole-emploi.fr/informations/votre-pole-emploi-@/index.jspz?id=961	Pôle Emploi

Réaliser un bilan et accompagner l'élaboration de projet

Passerelle vers l'emploi (16-25ans)

Objectif	Bénéficiaires
Obtenir un emploi en milieu ordinaire de travail	Jeunes de 16 à 25 ans domiciliés en Ile-de-France : - présentant un handicap (déficience intellectuelle légère et/ou difficultés d'apprentissage) - avec le projet de travailler en milieu ordinaire - autonomes pour les transports en commun - motivés pour suivre une formation et rechercher un emploi Jeunes présents dans un établissement spécialisé (IME / IMPRO) Jeunes reconnus travailleurs handicapés par la CDAPH (bénéficiaires de l'AAH ou de la carte d'invalidité)

Contenu

La prestation comprend 3 modules :

- **Module "Evaluation des capacités dans le cadre du projet professionnel"** :
  - positionnement des acquis scolaires et du degré d'autonomie sociale ;
  - évaluation des dispositions personnelles du jeune à intégrer un emploi ;
  - capacité de communication et présentation ;
  - évaluation médico-psychologique du handicap.

  Sur 3 semaines.

  A la fin de ce module, le jeune peut être réorienté vers le prescripteur avec des préconisations (accompagnement spécifique, orientation vers le milieu protégé, soins…) ou accueilli sur l'action avec une mise en œuvre de son parcours individualisé.
- **Module "Elaboration / validation du projet professionnel"** :
  - atelier « champs professionnels » : découverte des métiers, des outils de recherche d'emploi…
  - atelier « autonomie sociale /vie pratique » : être plus à l'aise dans la vie quotidienne, consolider les savoirs de base ;
  - atelier « expression et communication » en lien avec l'entreprise.

  Sur 6 mois maximum (500 heures en moyenne), dont 13 semaines en centre et 8 semaines en entreprise.

- **Module "Appui à l'intégration dans l'emploi"** :
  - atelier « Recherche d'emploi » pour les jeunes en recherche active d'emploi ;
  - suivi en entreprise, pour les jeunes ayant signé un contrat de travail.

  Sur 12 mois maximum.

Durée et modalités	Modalités de prescription
Parcours modulaire, pour une individualisation des durées, adapté aux besoins du jeune : de 3 semaines à 19 mois maximum. Le jeune peut être présent jusqu'à 4 jours par semaine suivant les besoins, le 5ème jour étant réservé aux démarches (Pôle Emploi, soins, retour en IME/IMPRO).	- Contact téléphonique du prescripteur pour introduire la candidature du jeune ; - Envoi d'une fiche de liaison et d'une note synthétique sur la scolarité et les stages professionnels ; - Etapes d'analyse de la demande : entretiens individuels avec le jeune et/ou le prescripteur Signature d'un contrat avec le jeune ou signature d'une convention tripartite pour les jeunes en IME/IMPRO.

Prescripteur	Opérateur	Financeur
Cap Emploi / Pôle Emploi Missions Locales	Nord IdF : ARERAM Relais Formation 14, Passage Dubail 75010 PARIS Tél : 01 46 07 02 02 Fax : 01 46 07 02 12 Anne-Sophie FRANVILLE - Coordinatrice passerelle.areram@wanadoo.fr Sud IdF : Vivre Emergence 37 rue Louise Weiss 75013 Paris tél. 01 45 70 71 25 fax 01 45 70 73 84 Marifé CASTRO – Coordinatrice passerelle-emergence@vivre-asso.com	Agefiph

Mettre à niveau, et former

Français Langue Etrangère

Objectif	Bénéficiaires
La formation a pour but l'acquisition de compétences langagières leur permettant d'être plus autonomes en milieu professionnel ou de profiter pleinement d'actions d'accompagnement vers l'insertion professionnelle.	Personnes ayant une reconnaissance « travailleur handicapé » présentant un besoin de formation linguistique en français du fait que ce n'est pas leur langue maternelle (public dit FLE ou Alphabétisation)

Durée et modalités	Modalités de prescription
Parcours moyen de 400 heures Rythme hebdomadaire : intensif Sites : Aulnay sous bois (93) Montereau (77) Dammarie lès lys (77) Rémunération CNASEA	Les fiches de liaison sont à transmettre par fax au référent de l'action qui est à votre disposition pour toute information complémentaire

Prescripteur	Opérateur	Financeur
Pôle Emploi/Cap emploi/ Missions Locales	**UPROMI** 249, quai Voltaire 77 190 Dammarie-les-Lys Tél. : 01.64.39.94.14 Fax. : 01.64.37.31.18	CRAMIF

Mettre à niveau, et former

OMANO Observation – Mise à Niveau - Orientation

Objectif

- Mettre en œuvre une mise ou remise à niveau en mathématiques, français, logique, etc.
- Replacer la personne dans une démarche d'insertion sociale et professionnelle
- Renouer avec les capacités d'apprentissage en levant les blocages précédents
- Construire ou valider un projet d'insertion professionnelle grâce à des mises en situation dans des environnements divers (en centre et en entreprise)
- Réactiver les connaissances antérieures et développer si nécessaire l'acquisition de connaissances nouvelles
- Favoriser le transfert des acquis professionnels

Bénéficiaires

Personnes de plus de 18 ans reconnues travailleurs handicapés par la MDPH

Contre-indications :

- Cécité totale
- Surdité profonde non appareillable
- Mutité
- Troubles psychiatriques non stabilisés
- Éthylisme

Tout comportement non compatible avec la vie en collectivité

Durée et modalités

3 à 6 mois en parcours individualisé

Entrée continue selon les places

Modalités de prescription

Orientation CDAPH

Prescripteur	Opérateur	Financeur
MDPH	**Cos de Nanteau** **CRPF** **Tél. : 01.64.45.18.90** **Fax : 01.64.45.33.18** **agarnier@cos-crpf.com** **www.cos-crpf.com**	CRAMIF

Mettre à niveau, et former

Compétences clefs

Objectif	Bénéficiaires
Acquérir la ou les compétences de base (communication en langue française, en langue anglaise, raisonnement et sciences, informatique, autoformation guidée) ou se remettre à niveau.	Jeunes sortis du système scolaire sans diplôme, notamment ceux en CIVIS renforcé; Salariés en contrat aidé non marchand ou insertion; ... Publics prioritaires : • Demandeurs d'emploi • Salariés • Travailleurs handicapés

Contenu

Domaines :

- BUREAUTIQUE, BUREAUTIQUE INITIATION, TÉLÉCOPIE, TÉLEX
- FRANCAIS MISE A NIVEAU GRAMMAIRE, ORTHOGRAPHE, PERFECTIONNEMENT FRANÇAIS
- MISE A NIVEAU, FORMATION DE BASE, PERFECTIONNEMENT DE BASE, SAVOIRS DE BASE
- RAISONNEMENT LOGIQUE
- ANGLAIS

Durée et modalités	Modalités de prescription
Formation non rémunérée	Pré-requis : Avoir le niveau VI ou Vbis ou V. Etre orienté vers la formation par un prescripteur (Pôle emploi, Cap emploi, mission locale, maison de l'emploi labellisée, centre de ressources illettrisme) et avoir un projet professionnel.

Prescripteur	Opérateur	Financeur
Cap emploi / Pôle Emploi / Missions locales	**GRETA TERTIAIRE NORD 77** 41, grande allée du 12 février 1934 - 77186 Noisiel Tél : 01 60 05 18 72 Email : gtn77@ac-creteil.fr	DRTEFP

Mettre à niveau, et former

Atelier pédagogique personnalisé (APP)

Objectif

Apporter à un public diversifié engagé dans la réalisation d'un projet professionnel, une formation de courte durée portant sur des contenus de culture générale et d'apprentissages technologiques de base. Préparer une entrée en formation qualifiante, un concours ou un examen, soutenir une démarche de validation d'acquis de l'expérience, disposer des compétences exigées pour trouver ou retrouver un emploi, s'adapter aux évolutions de son activité professionnelle, renforcer l'efficacité d'une autre formation (formation en alternance, formation à distance).

Bénéficiaires

Plus de 16 ans en contrat aidé, apprentis, jeunes des pôles mobilisation ou de préqualification, stagiaires inscrits au CNED, individuels, ADS.

Publics prioritaires :

- Demandeurs d'emploi
- Salariés
- Salariés congés individuels de formation
- Travailleurs handicapés
- Allocataires du rsa

Contenu

➤ Français, maths, biologie, bureautique (Windows, Internet, Word, Excel, Power Point, Access), tests psychotechniques…

➤ Spécificités pédagogiques : Ateliers en autoformation accompagnée dans tous les domaines traités par l'APP, travail en centre de ressources avec appui possible d'un animateur, ateliers collectifs réguliers, apprentissages en groupe sur thèmes spécifiques (atelier écriture, monde actuel), constitution de petits groupes occasionnels sur besoins communs, atelier APP mode d'emploi, atelier méthodologique (apprendre à apprendre).

Durée et modalités

120 heures

Modalités de prescription

Pré requis :

Niveaux acceptés à l'entrée de l'APP : très bas niveaux (primaire).

Prescripteur

Cap Emploi / Pôle Emploi / Missions Locales

Opérateur

Pour trouver l'APP le plus proche :

Web : http://www.app.tm.fr

APP DE COMBS LA VILLE
1 avenue de la République
77380 COMBS-LA-VILLE
Tel : 01.60.34.51.20
app.combs.la.ville@app.tm.fr

APP DE MEAUX
83 avenue Salvador Allende
77100 MEAUX
Tel : 01.60.09.38.32
app.meaux@app.tm.fr

APP DE MONTEREAU-FAULT-YONNE
4 rue Pierre de Montereau
77130 MONTEREAU

Financeur

Agefiph

Tel : 01.64.32.91.62
app.montereau@app.tm.fr

APP DE TORCY - Collège Jean Wiener
3 allée des Sorbiers
77420 Champs-sur-Marne
Tel :01.82.47.00.00
app.torcy@app.tm.fr

Mettre à niveau, et **former**

Formations pré qualifiantes, professionnalisantes
Parcours COURTS – DAFCO / AGEFIPH

Objectif

Ce dispositif permet au bénéficiaire d'acquérir ou d'actualiser les connaissances et compétences professionnelles dans le métier visé

Bénéficiaires

Demandeurs d'emploi handicapés jeunes ou adultes domiciliés en Ile-de-France et prioritairement dans l'Académie de Créteil munis d'une fiche de liaison et de leur justificatif de bénéficiaire de l'obligation d'emploi

Contenu

Ce dispositif permet de se professionnaliser dans l'ensemble des domaines de compétence des Greta de l'Académie de Créteil et plus particulièrement de Seine-et-Marne :

- Communication et relations clients (secrétariat, commerce, vente)
- Langues
- Gestion, finances, immobilier (gestion, tertiaire financier)
- Aide et soins à la personne (sanitaire et social, soins personnels, esthétique)
- Informatique, bureautique
- Transport, logistique
- Hôtellerie, restauration, tourisme
- Bâtiment, travaux publics
- Hygiène et propreté
- Horticulture
- Industrie (mécanique, électricité, électronique…)

Les contenus détaillés et les lieux de formation sont disponibles sur www.forpro-creteil.org (rubrique formations)

Durée et modalités

- De 7 à 210 heures de formation
- Formation en centre
- Intensité hebdomadaire adaptable
- Stage ouvrant droit à défraiement* (ASP : 20 € par jour pour les frais de transport/restauration et 20 € par jour pour les frais de garde d'enfants de moins de 7 ans)

*pour les demandeurs d'emploi non indemnisés au titre de l'ARE

Modalités de prescription

La prestation relève d'une décision du Cap emploi, pôle emploi ou mission locale avec l'accord de la personne sur la base d'une fiche de liaison

Prescripteur	Opérateur	Financeur
Cap Emploi / Pôle Emploi / Missions Locales	GRETA TERTIAIRE NORD 77 Contact : Julie DEPIERRE 41, grande allée du 12 février 1934 - 77186 Noisiel Tél : 01 60 05 14 46 Email : gtn77@ac-creteil.fr GRETA TERTIAIRE SUD 77 Contact : Valérie LANGUET	Co-AGEFIPH

Château de la Rochette - 77000 La Rochette Melun
Tél : 01 64 10 29 50
Email : gts77@ac-creteil.fr

GRETA INDUSTRIEL GEFORME BTP 77
Contact : Catherine THOMAS
LGT Pierre de Coubertin, Chaussée de Paris - 77100 Meaux
Tél : 01 60 23 44 77
Email : igb77@ac-creteil.fr

Mettre à niveau, et **former**

Formations pré qualifiantes, professionnalisantes
Parcours LONGS – DAFCO / AGEFIPH

Objectif

Ce dispositif permet au bénéficiaire :

- D'acquérir les connaissances et compétences professionnelles dans le métier visé,
- De préparer l'obtention d'une qualification professionnelle ou d'un diplôme.

Bénéficiaires

Demandeurs d'emploi handicapés jeunes ou adultes domiciliés en Ile-de-France et prioritairement dans l'Académie de Créteil munis d'une fiche de liaison et de leur justificatif de bénéficiaire de l'obligation d'emploi

Contenu

Ce dispositif permet de préparer l'acquisition d'une qualification ou d'un diplôme dans l'ensemble des domaines de compétence des Greta de l'Académie de Créteil et plus particulièrement de Seine-et-Marne :

- Communication et relations clients (secrétariat, commerce, vente)
- Gestion, finances, immobilier (gestion, tertiaire financier)
- Aide et soins à la personne (sanitaire et social, soins personnels, esthétique)
- Informatique, bureautique
- Transport, logistique
- Hôtellerie, restauration, tourisme
- Bâtiment, travaux publics
- Hygiène et propreté
- Horticulture
- Industrie (mécanique, électricité, électronique…)

Les contenus détaillés et les lieux de formation sont disponibles sur www.forpro-creteil.org (rubrique formations)

Durée et modalités

- De 211 heures à 1600 heures de formation, selon le type de certification et les résultats du positionnement pédagogique initial.
- Alternance centre/entreprise
- Intensité hebdomadaire : 30 h*
- Stage ouvrant droit à rémunération (ASP ou pôle emploi)
- Inscription du bénéficiaire aux épreuves de certification assurée par le Greta

*sauf dérogation

Modalités de prescription

La prestation relève d'une décision du Cap emploi, pôle emploi ou mission locale avec l'accord de la personne sur la base d'une fiche de liaison

Prescripteur	Opérateur	Financeur
Cap Emploi / Pôle Emploi / Missions Locales	GRETA TERTIAIRE NORD 77 Contact : Julie DEPIERRE 41, grande allée du 12 février 1934 - 77186 Noisiel Tél : 01 60 05 14 46 Email : gtn77@ac-creteil.fr GRETA TERTIAIRE SUD 77 Contact : Valérie LANGUET Château de la Rochette - 77000 La Rochette Melun Tél : 01 64 10 29 50 Email : gts77@ac-creteil.fr GRETA INDUSTRIEL GEFORME BTP 77 Contact : Catherine THOMAS LGT Pierre de Coubertin, Chaussée de Paris - 77100 Meaux Tél : 01 60 23 44 77 Email : igb77@ac-creteil.fr	AGEFIPH

Mettre à niveau, et **former**

Module transport et logistique (formation courte AGEFIPH)

Objectif

Obtenir les permis, attestations, certificats indispensables pour l'emploi visé

Ces modules permettront aux bénéficiaires :

- pour les métiers liés aux transports, d'obtenir les permis C, EC, D, ou la FIMO, la FCOS
- pour les métiers de la logistique, d'obtenir le CACES

Bénéficiaires

- Etre reconnu travailleur handicapé par la CDAPH
- Etre âgé de plus de 18 ans

Les personnes bénéficiant d'un ou de plusieurs de ces modules devront impérativement avoir validé leur projet professionnel avec le prescripteur. Le module devra s'inscrire dans le parcours professionnel de la personne. Il lui permettra d'accéder à un métier pour lequel les permis, attestations certificats sont indispensables. La personne aura eu, au préalable, une validation de la pertinence du projet professionnel au regard de son handicap.

Contenu

Chaque module (permis C/EC, permis D, FCOS, FIMO CACES) est un module à part entière (qui devra donc durer moins de 210 heures).

Le contenu de chaque module répondra aux contenus de référence pour l'obtention de ces certificats et attestations.

Durée et modalités

Chaque module sera d'une durée inférieure ou égale à 210 heures

Modalités de prescription

Dans le cas où un bénéficiaire doit pour son projet professionnel passer plusieurs de ces permis, attestations, certificats/formations, cela fera l'objet chaque fois d'une nouvelle prescription par le prescripteur.

Prescripteur	Opérateur	Financeur
Cap Emploi / Pôle Emploi / Missions Locales	Organisme conventionné Liste des organismes conventionnés sur le site : www.handipole.org	AGEFIPH

Mettre à niveau, et **former**

Module prise en main informatique (formation courte AGEFIPH)

Objectif

Apprendre les bases de l'utilisation d'un ordinateur et d'internet

L'objectif de ce module est de permettre aux prescripteurs d'orienter les personnes qu'ils accompagnent vers un module court qui les familiarise en quelques jours avec l'outil informatique.

(Dans le cadre de son plan TIC, l'Agefiph propose d'équiper d'un ordinateur et d'une connexion internet des demandeurs d'emploi Travailleurs Handicapés, à la condition qu'ils aient suivi précédemment une formation en NTIC d'un minimum de 35 heures)

Bénéficiaires

- Etre reconnu travailleur handicapé par la CDAPH
- Etre âgé de plus de 18 ans

Ce module est destiné aux personnes qui sont **peu familiarisées avec les équipements informatiques** (ordinateur, imprimante, internet). Les premiers réflexes d'utilisation d'un ordinateur seront utiles pour elles dans le cadre de leur vie professionnelle : pour leur recherche d'emploi (consultations d'offres d'emploi sur Internet, envoi de candidatures par courrier électronique, …), et pour leur futur emploi (quel que soit leur projet professionnel).

Ce module est donc pertinent pour les personnes aux différentes étapes de leurs parcours **d'insertion professionnelle**. Il peut intervenir le cas échéant en amont de la définition d'un projet professionnel.

Ce module de « prise en main » de l'informatique pourra déboucher ensuite sur une formation de droit commun sur les outils informatiques et bureautiques.

Contenu

Le module comprendra impérativement **un premier temps pour évaluer rapidement le degré** d'appropriation par la personne de l'outil informatique afin de déterminer avec elle la durée du module et les objectifs clefs de l'apprentissage.

Les différents points clé du module « prise en main » seront :

<u>A minima, (35h):</u>

- La « prise en main » de l'ordinateur ;
- La « prise en main » de la messagerie électronique ;
- La « prise en main » d'internet ;
- La « prise en main » d'une connexion internet et dialogue avec un opérateur ;

<u>Le cas échéant :</u>

La prise en main d'un document Word ou Excel

Durée et modalités

Durée entre 35 et 70 heures selon les bénéficiaires.

Modalités de prescription

Dans le cas où un bénéficiaire doit pour son projet professionnel passer plusieurs de ces permis, attestations, certificats/formations, cela fera l'objet chaque fois d'une nouvelle prescription par le prescripteur.

Prescripteur	Opérateur	Financeur
Cap Emploi / Pôle Emploi / Missions Locales	Liste des organismes conventionnés sur le site : www.handipole.org	AGEFIPH

Mettre à niveau, et **former**

Formations du Centre de réadaptation profesionnelle et de formation de Coubert C.R.P.

Objectif

Se former à un nouveau métier et obtenir un titre professionnel homologué par le ministère chargé de l'emploi ou l'obtention d'un certificat de compétences professionnelle.

Bénéficiaires

- Etre reconnu travailleur handicapé par la CDAPH
- Etre âgé de plus de 18 ans

Formations proposées

Intitulé	Validation à l'issue de la formation	Pré requis	Durée de la formation
Agent technique des ventes en magasin	Niveau V	Niveau 5ème, 4ème des collèges. Posséder le sens du contact, de la communication.	13 mois : Préparatoire 3 mois - Qualifiant 10 mois
Agent force de vente	Niveau V	Niveau 5ème, 4ème des collèges. Posséder le sens du contact, de la communication.	13 mois : Préparatoire 3 mois - Qualifiant 10 mois
Attaché commercial	Niveau IV	Niveau V (cinq), CAP, BEP ou équivalent. Posséder le sens du contact	13 mois : Préparatoire 3 mois - Qualifiant 10 mois
Vendeur spécialisé en magasin	Niveau IV	Posséder le sens du contact, de la communication, être autonome	13 mois soit 1670 heures (hors congés) dont 525 heures en entreprise soit 15 semaines
Ouvrier de collectivités et de travaux d'entretien du bâtiment	Niveau V bis	Niveau 5 bis ou équivalent	mois à 15 mois : Préparatoire 3 mois - Qualifiant 7 à 12 mois
Agent d'entretien du bâtiment	Niveau V	Niveau 5ème ou C.A.P. ou équivalent	15 mois : Préparatoire 3 mois - Qualifiant 12 mois
Métreur option rénovation	Niveau V	Niveau 5ème ou C.A.P. ou équivalent	16 mois : Préparatoire 3 mois - Qualifiant 13 mois
Attaché commercial option bâtiment	Niveau IV	Niveau V (cinq), CAP, BEP ou équivalent Posséder le sens du contact	16 mois : Préparatoire 3 mois
Attaché commercial option banque	Niveau IV	Niveau V (cinq), CAP, BEP ou équivalent Posséder le sens du contact	16 mois : Préparatoire 3 mois

Détail du contenu des formations sur le site www.ugecalidf.fr, rubriques CRP - formations

Durée et modalités	Modalités de prescription
	Entrée sur décision d'orientation de la CDAPH

Prescripteur	Opérateur	Financeur
MDPH	Centre de Réadaptation de Coubert : Tél : 01 64 42 28 03 Email : czlobinski@ugecamidf.fr Web : www.ugecamidf.fr	Assurance Maladie

Mettre à niveau, et **former**

Formations du COS de Seine et Marne
Centre de réadaptation profesionnelle et de formation

Objectif

Se former à un nouveau métier et obtenir un titre professionnel homologué par le ministère chargé de l'emploi ou l'obtention d'un certificat de compétences professionnelle.

Bénéficiaires

- Etre reconnu travailleur handicapé par la CDAPH
- Etre âgé de plus de 18 ans

Formations proposées

Intitulé	Validation à l'issue de la formation	Public/Pré requis	Durée de la formation
INFOGRAPHIE			
Infographiste Metteur en Page (IMEP)	Niveau IV	Bénéficiaires : adultes reconnus Travailleurs Handicapés, sur orientation de la MDPH Aucun	12 mois dont 2 en entreprise Entrée tous les 3 mois
Formation pré-qualifiante infographie	Les Métiers de la Communication Graphique - Niveau V	Jeunes de moins de 26 ans	630 heures
Formation qualifiante infographie	Infographiste Metteur En page Niveau IV	Tous demandeurs d'emploi	910 h Formation modulaire dont 210 en entreprise
SERVICES AUX PERSONNES			
Aide-Soignant	Niveau V	Bénéficiaires : adultes reconnus Travailleurs Handicapés, sur orientation de la MDPH Admission suite à visite de positionnement et évaluation des acquis	16 mois dont 6 en stage clinique Entrée tous les 12 mois
Assistant-e de vie aux familles (ADVF)	Certification modulaire par le CCP1 puis après six mois le CCP 3 du titre ADVF Niveau V	Personnes âgées de plus de 18 ans. Equilibre et maturité pour exercer une relation d'aide. Sociabilité, autonomie, résistance physique. Goût pour les tâches ménagères. Mobilité	290 heures en centre et 70 heures en structure ou à domicile
TERTIAIRE			

Comptable Assistant	Niveau IV	Bénéficiaires : adultes reconnus Travailleurs Handicapés, sur orientation de la MDPH Connaissance des opérations comptables courantes Pour les niveaux V : expérience d'un an minimum en tant qu'aide-comptable	15 mois dont 2 en entreprise
Agent Administratif	Niveau V	Bénéficiaires : adultes reconnus Travailleurs Handicapés, sur orientation de la MDPH Aucun pré-requis	15 mois dont 2 en entreprise Entrée tous les 3 mois
Agent d'Accueil Touristique (AAT)	Niveau V	Bénéficiaires : adultes reconnus Travailleurs Handicapés, sur orientation de la MDPH Bonne culture générale Utilisation de traitement de texte Bon niveau de compréhension du français (écrit et oral) Niveau A1 en anglais (pour atteindre un niveau A2 en fin de formation)	11 mois dont 3 en entreprise Entrée tous les 3 mois
Agent Administratif d'Entreprise	Niveau V	Jeunes 16-25 ans adressés par les Missions Locales	845 heures dont 210 heures en entreprise
Comptable Assistant	Titre homologué de niveau IV Comptable Assistant	Tous demandeurs d'emploi	958 heures dont 210 heures en entreprise
Action professionnalisante en bureautique ou comptabilité		Bénéficiaires du RSA	650 heures dont 140 heures en entreprise
FORMATION TERTIAIRE EN ENTREPRISE D'ENTRAINEMENT PEDAGOGIQUE	certification modulaire par CCP sur les titres Agent Administratif ou Comptable Assistant.	Demandeurs d'Emploi reconnus travailleurs handicapés et orientés par CAP Emploi et Pôle Emploi et Missions Locales	560 heures dont 140 heures en entreprise
Formation tertiaire en Entreprise d'Entraînement Pédagogique - Parcours courts (AGEFIPH)	certification modulaire par CCP sur les titres Agent Administratif ou	Demandeurs d'emploi reconnus Travailleurs Handicapés orientés par CAP Emploi et Pôle Emploi	105 heures

	Assistant en Comptabilité		
Technicien d'Assistance en Informatique (TAI)	Niveau IV	Bénéficiaires : adultes reconnus Travailleurs Handicapés, sur orientation de la MDPH Aucune connaissance en informatique n'est exigée à l'entrée Une pratique correcte du français écrit et oral estpoj nécessaire La lecture de textes simples en anglais est un plus	18 mois dont 3 en entreprise Entrée tous les 3 mois
Agent de Maintenance sur équipements bureautiques (AMEB)	Niveau V	Bénéficiaires : adultes reconnus Travailleurs Handicapés, sur orientation de la MDPH Minimum 4eme Permis VL ou absence contre-indication à la conduite	17 mois dont 3 en entreprise Entrée tous les 8 mois
Détail du contenu des formations sur le site www.cos-crpf.com, rubrique formations professionnelles et VAE			
Durée et modalités		**Modalités de prescription**	
		Entrée sur décision d'orientation de la CDAPH	
Prescripteur		**Opérateur**	
MDPH		**Patricia PILLOT** **Centre de Réadaptation** **Professionnelle et de Formation** **Tél. : 01 64 45 18 03** **Fax : 01 64 45 33 18** **Email : ppillot@cos-crpf.com** **Web : www.cos-crpf.com**	

Mettre à niveau, et **former (Dispositifs apprentissage)**

Stages de découverte de l'apprentissage et des métiers (SDAM)
Dispositif d'accès à l'apprentissage

Objectif	Bénéficiaires
L'objectif de la prestation est de favoriser le choix professionnel du jeune en lui présentant l'apprentissage et les métiers auxquels il prépare.	- jeunes à partir de 14 ans, scolarisés, présentés par un établissement scolaire, un CIO, la Mission Générale d'Insertion (MGI), - jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire et orientés par les missions locales ou effectuant une démarche personnelle, - jeunes sans qualification, visant un diplôme de niveau V, - jeunes en recherche de qualification de niveau IV et III.

Contenu

La prestation est séquencée en deux phases :

- **Une phase d'information d'une journée** : présentation de l'apprentissage et des métiers auxquels il prépare, information sur les débouchés en terme d'emploi et sur les méthodes de recherche d'un contrat d'apprentissage, évaluation du niveau et de la motivation du jeune afin de valider la faisabilité de son projet professionnel et information de la structure chargée de l'accueil et de l'orientation ;
- **Une phase d'immersion de deux jours minimum** permettant de découvrir un métier : mise en situation réelle sur un poste de travail en CFA et/ou en entreprise. La mise en place d'un parrainage des jeunes stagiaires par des apprentis est encouragée pendant cette phase d'immersion.

Pour toute nouvelle découverte d'un métier, le même CFA peut organiser une nouvelle séquence pratique dans ses ateliers ou en entreprise.

Durée et modalités	Modalités de prescription
Durée : entre 3 et 7 jours Statut : - Statut scolaire - Ou Stagiaire de la formation professionnelle non rémunéré	- Pour les jeunes sous statut scolaire : Fiche parcours individuel dûment complétée par le chef d'établissement ou protocole établi entre le CFA et l'établissement scolaire. - Pour les autres, aucune procédure particulière.

Prescripteur	Opérateur	Financeur
Mission locale	CFA de Seine et Marne participant au dispositif d'accès à l'apprentissage Le numéro Apprentissage de la **Région Ile-de-France** **0 810 18 18 18**	Région / Etat

Mettre à niveau, et **former (Dispositifs apprentissage)**

Passerelle vers l'apprentissage (PASS)
Dispositif d'accès à l'apprentissage

Objectif

L'objectif de la prestation est de faciliter la recherche et la conclusion d'un contrat d'apprentissage.

Bénéficiaires

Jeunes de 16 ans à moins de 26 ans :

- les jeunes sans qualification, de niveau infra V qui n'ont pas les pré-requis pour entrer directement en apprentissage notamment en termes de savoir et le plus souvent en termes de savoir être.
- Les jeunes de niveau égal ou supérieur au niveau V ayant obtenu un CAP ou BEP, mais ne s'intégrant pas sur le marché du travail ;
- Les jeunes sortis de terminale, Bac réussi ou non,
- Les jeunes ayant éventuellement commencé une formation universitaire, sans résultats.

Contenu

La passerelle vers l'apprentissage est une action de pré qualification destinée à des jeunes n'ayant pas les pré-requis nécessaires à la préparation d'un diplôme de niveau V ou IV. Elle permet de les soutenir dans leurs démarches de recherche d'une entreprise pour la signature d'un contrat d'apprentissage.

Durée et modalités

Durée:

- un maximum de 1000 heures (centre + entreprise), pour un public plus éloigné des pré-requis nécessaires à l'entrée en apprentissage.
- une durée maximale de 450 heures, pour un public ayant la capacité de s'insérer rapidement en entreprise.

Statuts des jeunes :

- Statut scolaire (non rémunéré) - seulement si la mise en place d'une Formation Intégrée est impossible
- Stagiaire de la formation professionnelle non rémunéré pour tous les jeunes qui se présentent librement au CFA ou orientés par les relais d'orientation autres que les missions locales et les PAIO
- Stagiaire de la formation professionnelle rémunéré pour tous les jeunes sortis du système scolaire depuis plus de 6 mois et présentés par une mission locale ou une PAIO

Modalités de prescription

- Pour les jeunes sous statut scolaire : Fiche parcours individuel dûment complétée par le chef d'établissement. (modalité d'inscription exceptionnelle et uniquement si la mise en place d'une Formation Intégrée est impossible).
- Orientation par une mission locale ou PAIO grâce à la fiche individuelle d'orientation en passerelle pour ouvrir droit à rémunération.
- Pour les autres jeunes (démarche personnelle, CIO, autres structures d'orientation) : aucune modalité particulière d'inscription.

Prescripteur	Opérateur	Financeur

Mission locale	CFA de Seine et Marne participant au dispositif d'accès à l'apprentissage Le numéro Apprentissage de la Région Ile-de-France : 0 810 18 18 18	Région / Etat

Mettre à niveau, et **former (Dispositifs apprentissage)**

Formation intégrée (FI)
Dispositif d'accès à l'apprentissage

Objectif	Bénéficiaires
L'objectif de la prestation est de faciliter la recherche et la conclusion d'un contrat d'apprentissage.	Jeunes de plus de 16 ans: - Sans qualification, (infra V) - Ayant quitté un établissement scolaire depuis moins d'un an ou en voie de décrochage, - Orientés au titre de la MGI.

Contenu

La Formation Intégrée est réalisée par un établissement scolaire associé à un CFA. L'animation est assurée par le coordonnateur de la Mission Générale d'Insertion.

Son but est de permettre aux jeunes qui ne peuvent accéder directement à l'apprentissage de préparer un diplôme de niveau V. Après avoir suivi une formation pré-professionnalisante sous statut scolaire, les jeunes signent un contrat d'apprentissage.

Durée et modalités	Modalités de prescription
Durée : maximum de 700 heures. Statut scolaire : Couverture sociale assurée par l'établissement scolaire, non rémunéré	- Fiche/projet qui définit le partenariat entre le CFA et l'établissement scolaire - Fiche parcours individuel dûment complétée par le chef d'établissement

Prescripteur	Opérateur	Financeur
Mission locale	CFA de Seine et Marne participant au dispositif d'accès à l'apprentissage Le numéro Apprentissage de la Région Ile-de-France : 0 810 18 18 18	Région / Etat

Dispositifs apprentissage

Cycle aménagé de l'apprentissage (CAA)
Dispositif d'accès à l'apprentissage

Objectif	Bénéficiaires
L'objectif de la prestation est de permettre au jeune de poursuivre un parcours qualifiant ou de le maintenir en formation qualifiante en cas de rupture de contrat.	Jeunes de plus de 16 ans ayant les pré-requis pour une suite de parcours qualifiant : - à l'issue d'une passerelle de niveau V, IV ou III. Il s'adresse plus particulièrement à ceux qui, bien qu'ayant la motivation et le niveau requis ne parviendraient pas à bénéficier d'un contrat d'apprentissage pour accéder en CFA. Le jeune est inscrit en première année sous statut de la formation professionnelle, il réalise sa deuxième année sous contrat d'apprentissage réduit à un an. - lors d'une rupture de contrat d'apprentissage, en première année à l'issue de la période d'essai, ou en seconde année. - à l'issue d'une formation en lycée ou en CFA, ayant échoué à l'examen et ne trouvant pas de solution en interne de l'Education Nationale ou par la signature d'un contrat d'apprentissage pour une troisième année.

Contenu

Le cycle aménagé de l'apprentissage est une action qualifiante permettant à des jeunes de préparer un diplôme de niveau V. Après quelques mois sous le statut de la formation professionnelle, ils continuent leur cycle en contrat d'apprentissage réduit à un an.

Durée et modalités	Modalités de prescription
Durée : un maximum de 1200 heures. Statut : Stagiaire de la formation professionnelle rémunéré	L'entrée en cycle aménagé fait l'objet d'une demande individuelle faite conjointement par le jeune et le prescripteur qui sont essentiellement : - les structures d'accueil, Missions Locales ou PAIO - les CFA - la MGI pour les jeunes sortis d'un lycée professionnel sans diplôme, souhaitant re préparer leur examen et ne trouvant pas de solution en interne de l'Education nationale. Cette demande sera formulée sur la fiche individuelle d'inscription en cycle aménagé

Prescripteur	Opérateur	Financeur
Mission locale	CFA de Seine et Marne participant au dispositif d'accès à l'apprentissage Le numéro Apprentissage de la Région Ile-de-France : 0 810 18 18 18	Région / Etat

Mettre à niveau, et **former (Dispositifs apprentissage)**

Module de formation individualisée
Dispositif d'accès à l'apprentissage

Objectif

L'objectif de la prestation est d'apporter un soutien complémentaire à la formation en CFA par des heures de formation en Ateliers de Pédagogie Personnalisée ou en plates-formes linguistiques ou autres prestataires extérieurs au CFA.

Bénéficiaires

- les apprentis en formation de niveaux V, IV et III
- les jeunes en pré-apprentissage (CLIPA et CPA)
- les jeunes en passerelles ou en cycle aménagé

Contenu

Les différents modules de formation proposés sont :

- La remédiation cognitive pour mieux suivre les contenus de plus en plus complexes des référentiels des diplômes et cela à tous niveaux ;
- Les acquisitions linguistiques de base (illettrisme, français seconde langue) pour une grande partie de ces jeunes qui accèdent à un contrat visant un diplôme de niveau V ;
- La mise à niveau dans des domaines particuliers non couverts par les Ateliers de Pédagogie Personnalisée ou les plates-formes linguistiques.

Durée et modalités

Durée : un maximum de 120 heures par jeune.

Statuts des jeunes :

- Apprentis (dans le cadre du contrat d'apprentissage)
- Statut scolaire (jeunes inscrits en CLIPA ou CPA)
- Stagiaire de la formation professionnelle (jeunes inscrits en passerelle ou en cycle aménagé)

Modalités de prescription

Conditions d'accès :

- Protocole de partenariat avec :
  - les Ateliers de Pédagogie Personnalisée
  - les plates-formes linguistiques
- Contrat de vacation ou protocole de partenariat avec les autres prestataires extérieurs au CFA

Prescripteur	Opérateur	Financeur
Mission locale	APP Plate-forme linguistique	Région / Etat

Outiller la recherche d'emploi et aider à la mise en situation professionnelle

Ateliers thématiques du Pôle Emploi

Objectif	Bénéficiaires
• Réaliser pendant l'atelier des actions contribuant à sa recherche d'emploi ou à la construction d'un projet d'accès à l'emploi. • Acquérir une méthode pour être en capacité de continuer à mener ces actions de façon autonome suite à l'atelier	Demandeur d'emploi inscrit au Pôle Emploi

Contenu

Quel que soit le(s) thème(s) choisi(s) par le bénéficiaire, l'atelier se déroule en trois temps :
• Le démarrage de l'atelier permet à l'animateur de s'assurer du thème sur lequel chaque bénéficiaire souhaite travailler.
• Le travail en atelier permet ensuite à chaque bénéficiaire de préparer puis de réaliser, étape par étape, les actions nécessaires pour atteindre l'objectif du thème qu'il a choisi.
• La fin de l'atelier permet à l'animateur de faire le point avec chaque participant pour s'assurer que le résultat a été atteint et lui proposer, le cas échéant, d'autres actions à mettre en œuvre dans le cadre de son parcours d'accès à l'emploi.

Il existe actuellement 34 thèmes différents, dont 33 peuvent être animés par un prestataire. Les thèmes proposés sont les suivants :

Objectif : je bâtis mon projet professionnel

- Identifier ses atouts pour son projet professionnel
- Rechercher des informations pour mieux connaître un secteur d'activité ou un métier
- Vérifier son projet professionnel et préparer sa réalisation
- Créer son entreprise, pourquoi pas ?
- Rechercher et choisir sa formation
- Organiser son projet de création ou de reprise d'entreprise
- Travailler à l'étranger, pourquoi pas ?

Objectif : j'organise ma recherche d'emploi

- Faire le point sur les atouts et les difficultés de sa recherche d'emploi
- Organiser sa recherche d'emploi
- Mettre en valeur ses savoir-faire et ses qualités
- Rédiger un Curriculum Vitae
- Mon CV (thème spécifique pour un public maîtrisant peu l'écrit)
- Utiliser Internet pour sa recherche d'emploi
- Organiser ses déplacements selon le marché du travail
- S'organiser pour travailler à l'étranger
- Travailler dans un autre pays : Royaume Uni, Allemagne, Espagne, Italie, Canada (soit 5 thèmes)

Objectif : Je recherche des offres et j'y réponds

- Trouver des offres et y répondre
- Je trouve une offre et j'y réponds (thème spécifique pour un public maîtrisant peu l'écrit)
- Comprendre et sélectionner les petites annonces
- Rédiger une lettre de réponse à une petite annonce

- Utiliser le téléphone dans sa recherche d'emploi

Objectif : je démarche les entreprises

- Cibler ses entreprises
- Chercher un emploi avec ses relations
- Rédiger une lettre de candidature spontanée
- Communiquer par son image

Objectif : Je réussis mon embauche

- Préparer un entretien d'embauche
- Simuler un entretien d'embauche
- Se familiariser avec les épreuves de sélection
- Réussir son intégration dans l'entreprise

L'atelier individualisé « multi thèmes »
Il regroupe des bénéficiaires travaillant sur des thèmes différents.
Chacun travaille individuellement et à son propre rythme, sur le thème correspondant à son besoin.
Cette forme d'atelier s'appuie sur une pédagogie de l'individualisation et fait alterner des phases de « travail autonome » et de « travail aidé ».
Il a l'avantage de permettre au demandeur d'emploi de choisir librement le thème sur lequel il veut travailler, sans subir la contrainte d'une programmation rigide.

L'atelier collectif « mono thème » Cette organisation concerne obligatoirement :
- les deux thèmes destinés aux publics maîtrisant peu l'écrit, et qui nécessitent de rassembler des bénéficiaires ayant le même besoin ;
- le thème portant sur la simulation d'entretiens de recrutement, qui s'appuie sur des exercices collectifs (simulations, jeux de rôles) avec l'appui de moyens adaptés (vidéo, …)
Pour autant, tous les autres thèmes peuvent aussi être animés collectivement et rassembler des bénéficiaires travaillant en même temps sur le même thème.

Durée et modalités	Modalités de prescription
La prestation Atelier dure une ½ journée en groupe (12 personnes maximum) et peut prendre une forme individualisée ou une forme collective	La prescription d'un atelier relève d'une décision du Pôle Emploi avec l'accord du bénéficiaire La prescription d'un atelier relève d'une décision du Pôle Emploi avec l'accord du bénéficiaire ou du Cap Emploi dans le cadre de la sous-traitance. Les bénéficiaires peuvent également se positionner eux-mêmes sur un thème d'atelier en fonction des démarches qu'ils souhaitent réaliser lors de leur parcours vers l'emploi.

Prescripteur	Opérateur	Financeur
Pôle Emploi Cap Emploi dans le cadre de la co-traitance	Pôle Emploi ou prestataire conventionné par le pôle Emploi Pour trouver l'agence la plus proche : Tél : 3949 Web : http://www.pole-emploi.fr/informations/votre-pole-emploi-@/index.jspz?id=961	Pôle Emploi

Outiller la recherche d'emploi et aider à la mise en situation professionnelle

Cible emploi

Objectif	Bénéficiaires
L'objectif de Cible Emploi est d'amener la personne à retrouver une activité professionnelle correspondant à ses capacités et à la réalité du marché du travail, via, en cas de nécessité, la construction ou la validation d'un projet professionnel	Demandeur d'emploi inscrit au Pôle Emploi **notamment travailleur handicapé** et public ne maîtrisant pas la langue française et/ou illettré

Contenu

Le déroulement de la prestation est séquencé de la manière suivante :

• Module 1 – Identifier des pistes professionnelles :
- Permettre au bénéficiaire de faire le point sur ses expériences professionnelles et ses compétences et capacités, et ce, dans l'optique d'une meilleure connaissance de ses atouts et difficultés pour retrouver un emploi.
- Faire émerger des pistes professionnelles.

• Module 2 – Se fixer un objectif professionnel réalisable
Aider le bénéficiaire à finaliser ou modifier son projet professionnel et à définir des cibles d'emplois réalistes en veillant à l'adéquation de son profil avec le marché du travail.

• Module 3 – Mettre en œuvre la recherche d'emploi selon les emplois ciblés
Assurer la mise en œuvre effective de la recherche d'emploi ou du projet professionnel à partir des emplois ciblés, en s'appuyant sur les outils ou démarches pertinents sur le marché du travail visé

Durée et modalités	Modalités de prescription
La prestation se déroule en entretien individuel, sur une période de 90 jours maximum. La durée, le nombre et la fréquence des entretiens sont définis en fonction des besoins identifiés. Les entretiens individuels peuvent être complétés par des regroupements	La prescription d'un atelier relève d'une décision du Pôle Emploi avec l'accord du bénéficiaire

Prescripteur	Opérateur	Financeur
Pôle Emploi	Pôle Emploi ou prestataire conventionné par le pôle Emploi Pour trouver l'agence la plus proche Tél : 3949 Web : http://www.pole-emploi.fr/informations/votre-pole-emploi-@/index.jspz?id=961	Pôle Emploi

Outiller la recherche d'emploi et aider à la mise en situation professionnelle

Parrainnage 16-25 ans

Objectif	Bénéficiaires
Accompagner les jeunes dans leurs recherches et leurs démarches tout au long de leur parcours	Jeunes de 16 à 25 ans , issus de l'immigration et/ou ayant un faible niveau de qualification, issus de milieu social défavorisé, avec risque de discrimination et absence de réseau relationnels pour les introduire auprès des employeurs, **dont les jeunes reconnus travailleurs handicapés ou en cours de reconnaissance, nécessitant une approche individuelle et personnalisée.**

Contenu

Le parrain est un bénévole qui s'engage à :

- aider le jeune dans l'élaboration de son projet professionnel (formation, stage, emploi) en partageant son expérience professionnelle ou dans les métiers en question
- mettre à disposition du filleul un réseau relationnel pour le soutenir dans sa démarche : contact avec des entreprises, stages, emploi...
- accompagner le jeune dans son projet, à se maintenir dans son emploi et le soutenir moralement dans son parcours et face aux problèmes quotidiens rencontrés.

Durée et modalités	Modalités de prescription
Rencontres individuelles avec le parrain ponctuelles ou régulières sur une période pouvant aller jusqu'à 9 mois.	La prestation est prescrite par la Mission Locale avec l'accord du jeune

Prescripteur	Opérateur	Financeur
Mission Locale	Missions locales de l'Essonne Pour trouver la mission locale la plus proche : www.cnml.gouv.fr/annuaire	Région Ile-de-France

Outiller la recherche d'emploi et aider à la mise en situation professionnelle

Stratégie de recherche d'emploi (STR)

Objectif	Bénéficiaires
• Définir une stratégie efficace de recherche d'emploi, prenant en compte sa cible d'emploi et son environnement socio-économique • Découvrir les méthodes pour créer ou faire évoluer les outils adaptés à cette stratégie • Mobiliser ces outils dans sa démarche de recherche d'emploi	Demandeurs d'emploi TH

Contenu

La prestation est organisée en 6 phases dont les contenus de chacune des phases sont :
- Accueil et présentation de la prestation
- Identifier et mettre en valeur ses atouts
- Les marchés du travail
- Les méthodes et outils de la recherche d'emploi
- L'entretien d'embauche
- Elaboration d'un plan d'action

Durée et modalités	Modalités de prescription
3 jours 1/2 En groupe de 8 à 15 personnes	La prestation est décidée par le Pôle Emploi avec l'accord de la personne

Prescripteur	Opérateur	Financeur
Pôle Emploi	Pôle Emploi ou prestataire conventionné par le pôle Emploi Pour trouver l'agence la plus proche Tél : 3949 Web : http://www.pole-emploi.fr/informations/votre-pole-emploi-@/index.jspz?id=961	Pôle Emploi

Outiller la recherche d'emploi et **aider à la mise en situation professionnelle**

Module entreprise (formation courte AGEFIPH)

Objectif

Confronter son projet à la réalité d'une expérience en entreprise

Ce module permettra au bénéficiaire de réaliser un ou plusieurs stage(s) en entreprise, afin de valider, invalider ou préciser un projet d'emploi.

Bénéficiaires

Ce module est destiné aux publics avec les caractéristiques suivantes :

- Des personnes handicapées bénéficiaires de l'article L5212 13 du code du travail, demandeurs d'emploi jeunes et adultes ;
- Des bénéficiaires qui ont déjà un ou plusieurs projets d'emploi validés par le prescripteur, qui semblent adaptés à leurs envies, leurs compétences, et les contre-indications liées à leurs problèmes de santé ;
- Des bénéficiaires pour qui un séjour en entreprise peut être bénéfique :
  - Pour redynamiser une recherche d'emploi un peu longue par une immersion en entreprise,
  - Pour rendre plus « concret » en l'incarnant dans une expérience en entreprise,
  - Pour s'assurer de la faisabilité d'un projet, l'éprouver par un séjour en entreprise ;
  - Pour déterminer les conditions d'exercice de ce métier compte tenu des contraintes de la personne handicapée

Contenu

Le module comprendra :

- Un premier temps dans l'organisme pour chercher un stage en entreprise en cohérence avec le projet de la personne. Il ne dépassera pas 15h ;
- Deux semaines en entreprise pour toutes les personnes, ces deux semaines pouvant être consécutives ou non, fractionnables au regard de l'état de santé du stagiaire (les deux semaines peuvent selon les cas être séquencées en deux séjours dans deux entreprises différentes) ;
- 15 heures maximum dans l'organisme après le séjour en entreprise pour faire le point avec la personne sur les enseignements à tirer du stage dans la perspective de la future recherche d'emploi.

Durée et modalités

La durée est comprise entre 90 et 100 heures.

Statut de stagiaire de la formation professionnelle, non rémunéré, avec défraiements.

Modalités de prescription

Le prescripteur adresse une fiche de liaison au prestataire.

Le bénéficiaire doit avoir défini un projet professionnel validé par le prescripteur.

Prescripteur	Opérateur	Financeur
Cap Emploi / Pôle Emploi / Missions Locales	Liste des opérateurs prochainement disponible sur www.handipole.org	Agefiph

Outiller la recherche d'emploi et **aider à la mise en situation professionnelle**

Evaluation en milieu de travail (EMT)

Objectif	Bénéficiaires
Cette prestation a pour objectifs de permettre à un demandeur d'emploi de : - faire le point sur ses savoir-faire ou sur ses aptitudes, - être en situation réelle de travail en entreprise, - connaître concrètement un métier ou un type d'entreprise, - démontrer à un employeur ce qu'il sait faire en pratique	Demandeur d'emploi inscrit au Pôle Emploi ayant une expérience professionnelle récente dans le métier recherché mais des difficultés à cerner ses points forts dans le cadre de son parcours professionnel

Contenu

L'évaluation en milieu de travail a pour objectifs de :

• Mesurer les écarts éventuels entre les compétences du demandeur et celles de l'emploi visé,

• Découvrir les conditions réelles d'exercice du métier,

• Vérifier que les compétences du demandeur correspondent à celles recherchées par les employeurs,

• Savoir si l'emploi vers lequel le demandeur se dirige lui convient.

Le demandeur est encadré individuellement par un tuteur de l'entreprise qui l'évalue. A partir de la fiche d'évaluation, le conseiller à l'emploi validera et enrichira le profil professionnel du demandeur et proposera des offres d'emploi adaptées. Il pourra également envisager des actions de formation si nécessaire.

Durée et modalités	Modalités de prescription
La durée de la prestation est de 10 jours maximum et respecte la durée légale du travail hebdomadaire. Des aménagements à temps partiel sont envisageables pour les demandeurs d'emploi TH, notamment	La prescription de cette mesure relève d'une décision du Pôle Emploi avec l'accord du bénéficiaire

Prescripteur	Opérateur	Financeur
Pôle Emploi	Pôle Emploi ou prestataire conventionné par le pôle Emploi Pour trouver l'agence la plus proche Tél : 3949 Web : http://www.pole-emploi.fr/informations/votre-pole-emploi-@/index.jspz?id=961	Pôle Emploi

Outiller la recherche d'emploi et **aider à la mise en situation professionnelle**

Evaluation par simulation préalable au recrutement - VOCA (ESPR - VOCA)

Objectif

L'objectif de la prestation est d'évaluer les habiletés des bénéficiaires par rapport à un métier ou à un poste de travail en mettant en œuvre les exercices d'évaluation par simulation créés par le Pôle Emploi.

Bénéficiaires

Cette prestation porte le nom de "ESPR" ou de "VOCA" selon le public auquel elle s'adresse :
• L'ESPR s'adresse à tous les demandeurs d'emploi candidats à un recrutement, quelle que soit leur expérience ou leur formation.
• Dans le cas de "VOCA", le public ciblé est celui du CIVIS (Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale), c'est-à-dire les jeunes de 18 à moins de 26 ans présentant des difficultés d'insertion professionnelle, qu'ils soient inscrits ou non à le Pôle Emploi et qui acceptent d'être présentés aux entreprises pour le métier sur lequel ils se sont positionnés au préalable.

Contenu

La prestation est organisée par le Pôle Emploi à la demande des entreprises ou des branches professionnelles. Le Pôle Emploi se charge de convoquer les candidats, de trouver les locaux, de fournir les exercices, les différents supports et le matériel nécessaire à la réalisation des exercices.

La prestation peut être réalisée dans les locaux de l'agence, dans une entreprise, ou dans des locaux mis à disposition.

La prestation d'ESPR comprend 3 phases :

• La passation des exercices de simulation
• La correction des exercices
• La restitution

Durée et modalités

La durée d'une séance d'évaluation est comprise entre une ½ journée et 1 journée, en fonction du poste à pourvoir et des habiletés à évaluer

Modalités de prescription

La prestation est mise en œuvre par le Pôle Emploi dans le cadre d'un recrutement pour une ou plusieurs entreprises qui adhèrent à la méthode de "recrutement par simulation" et à l'issue des différentes étapes préalables à ce mode de recrutement.
La prestation est déclenchée pour présélectionner les candidats qui seront présentés à l'entreprise, en évaluant leurs capacités à occuper le poste de travail.
La prescription d'un atelier relève d'une décision du Pôle Emploi avec l'accord du bénéficiaire.

Prescripteur	Opérateur	Financeur
Pôle Emploi, missions locales, PLIE, maisons de l'emploi, assistantes sociales, associations intermédiaires…	Pôle Emploi ou prestataire conventionné par le pôle Emploi Pour trouver l'agence la plus proche : Tél : 3949 Web : http://www.pole-emploi.fr/informations/votre-pole-emploi-@/index.jspz?id=961	Pôle Emploi

Informer et conseiller les entreprises dans leur recrutement et faciliter le maintien dans l'emploi des personnes handicapées

Action de formation préalable à l'embauche (AFPE)

Objectif	Bénéficiaires
Cette action a pour but de permettre à un demandeur d'emploi : - d'occuper le nouvel emploi qui lui est proposé - en bénéficiant d'une formation préalable.	Demandeur d'emploi inscrit au Pôle Emploi indemnisé par l'allocation de retour à l'emploi (ARE)

Contenu

La formation se déroule en fonction du plan de formation élaboré par l'employeur en liaison avec le Pôle Emploi. Ce plan décrit les compétences professionnelles que le demandeur doit acquérir.
C'est la convention conclue entre le futur employeur et le Pôle Emploi qui précise les objectifs de l'action de formation, son contenu, sa durée et les modalités de son financement.

A l'issue de la formation et si le demandeur a atteint le niveau requis, il est embauché par l'entreprise en contrat à durée indéterminée (CDI) ou en contrat à durée déterminée (CDD) d'une durée de 6 mois minimum (à temps plein ou à temps partiel) et rémunéré en fonction du poste occupé.

Durée et modalités	Modalités de prescription
La durée de l'action est de un à trois mois (450h maximum), dans l'entreprise qui doit embaucher ou dans un organisme de formation extérieur.	La prescription de cette mesure relève d'une décision du Pôle Emploi avec l'accord du bénéficiaire.

Prescripteur	Opérateur	Financeur
Pôle Emploi	Pôle Emploi ou prestataire conventionné par le pôle Emploi Pour trouver l'agence la plus proche Tél : 3949 Web : http://www.pole-emploi.fr/informations/votre-pole-emploi-@/index.jspz?id=961	Pôle Emploi

Informer et conseiller les entreprises dans leur recrutement et faciliter le maintien dans l'emploi des personnes handicapées

Action préparatoire au recrutement (APR)

Objectif	Bénéficiaires
Cette action a pour but de permettre à un demandeur d'emploi : - d'occuper le nouvel emploi qui lui est proposé - dans une entreprise affiliée à l'Unédic (entreprise du secteur privé, industrielle, commerciale et artisanale) - en bénéficiant d'une formation préalable.	Demandeur d'emploi inscrit au Pôle Emploi non indemnisé par l'allocation de retour à l'emploi (ARE)

Contenu

La formation se déroule en fonction du plan de formation élaboré par l'employeur en liaison avec le Pôle Emploi. Ce plan décrit les compétences professionnelles que le demandeur doit acquérir.
C'est la convention conclue entre le futur employeur et le Pôle Emploi qui précise les objectifs de l'action de formation, son contenu, sa durée et les modalités de son financement.

A l'issue de la formation et si le demandeur a atteint le niveau requis, il est embauché par l'entreprise en contrat à durée indéterminée (CDI) ou en contrat à durée déterminée (CDD) d'une durée de 6 mois minimum (à temps plein ou à temps partiel) et rémunéré en fonction du poste occupé.

Durée et modalités	Modalités de prescription
La durée de l'action est de un à trois mois (450h maximum), dans l'entreprise qui doit embaucher ou dans un organisme de formation extérieur.	La prescription de cette mesure relève d'une décision du Pôle Emploi avec l'accord du bénéficiaire.

Prescripteur	Opérateur	Financeur
Pôle Emploi	Pôle Emploi ou prestataire conventionné par le pôle Emploi Pour trouver l'agence la plus proche Tél : 3949 Web : http://www.pole-emploi.fr/informations/votre-pole-emploi-@/index.jspz?id=961	Pôle Emploi

Informer et conseiller les entreprises dans leur recrutement et faciliter le maintien dans l'emploi des personnes handicapées

Evaluation en milieu de travail préalable au recrutement (EMTPR)

Objectif	Bénéficiaires
Cette prestation a pour but de tester les compétences d'un demandeur d'emploi par rapport à une offre déposée au Pôle Emploi	Demandeur d'emploi inscrit au Pôle Emploi

Contenu

Durée et modalités	Modalités de prescription
La durée de la prestation est de 1 à 5 jours maximum et respecte la durée légale du travail hebdomadaire. Cette évaluation est négociée par le Pôle Emploi avec le demandeur et l'entreprise. Le demandeur est placé sous la responsabilité d'un tuteur de l'entreprise au cours de l'évaluation.	La prescription de cette mesure relève d'une décision du Pôle Emploi avec l'accord du bénéficiaire.

Prescripteur	Opérateur	Financeur
Pôle Emploi	Pôle Emploi ou prestataire conventionné par le pôle Emploi Pour trouver l'agence la plus proche Tél : 3949 Web : http://www.pole-emploi.fr/informations/votre-pole-emploi-@/index.jspz?id=961	Pôle Emploi

Informer et conseiller les entreprises dans leur recrutement et **faciliter le maintien dans l'emploi des personnes handicapées**

Bilan maintien dans l'emploi (BME)

Objectif	Bénéficiaires
Rechercher toutes les solutions adaptées afin de maintenir le salarié dans une dynamique professionnelle	Les salariés du secteur privé, bénéficiaires de la loi du 11 février 2005 ou en voie de l'être, et qui présentent un risque identifié d'inaptitude ou d'aptitude avec restriction à leur poste de travail

Contenu

Il existe 2 types de bilans en fonction du besoin d'évaluation :
• le bilan court : valider le projet professionnel en vérifiant l'adéquation entre le projet identifié et les compétences/potentiels du salarié ;
• le bilan long : aider le salarié à élaborer un projet réaliste en vue d'un reclassement interne ou externe à l'entreprise.

Durée et modalités	Modalités de prescription
Les durées sont souples et varient en fonction du besoin. • Pour les bilans courts : entre 14 et 20 heures sur 1mois maximum • Pour les bilans longs : entre 26 et 34 heures sur 2 mois maximum. A mis parcours, un bilan intermédiaire peut être réalisé avec l'ensemble des partenaires associés, dont l'entreprise. La prestation implique les 3 acteurs du maintien : entreprise, salarié et médecin du travail. En fin de prestation, une réunion de restitution peut être organisée afin de faciliter l'accompagnement à développer. Le centre de bilan propose également un entretien de suivi à 2 mois.	la demande de Bilan Maintien dans l'Emploi doit être formulée auprès du SAMETH, qui transmettra une fiche de liaison au centre de bilan préalablement choisi. Le premier entretien est mené dans les 15 jours maximum suivant l'envoi de la fiche de liaison, et dans les 8 jours si l'inaptitude est prononcée par le médecin du travail.

Prescripteur	Opérateur	Financeur
Médecin du travail Assistantes sociales de la CRAMIF MSA SAMETH	Opérateur conventionné par l'Agefiph S'adresser au SAMETH	Agefiph

Informer et conseiller les entreprises dans leur recrutement et **faciliter le maintien dans l'emploi des personnes handicapées**

Evaluation Fonctionnelle et professionnelle

Objectif	Bénéficiaires
Evaluation permettant de préciser les capacités fonctionnelles et professionnelles de la personne, afin de proposer à l'issue des 5 semaines une orientation adaptée : maintien dans l'emploi, reclassement professionnel, poursuite de soins…	Toute personne en arrêt de travail ou non, présentant une problématique médicale face à l'accès ou au maintien dans l'emploi

Contenu

La prestation se déroule en 3 étapes :

- **Phase 1** : consultation médicale

Avant l'admission en hospitalisation

- **Phase 2** : Evaluation fonctionnelle et professionnelle
  - avis médical des aptitudes fonctionnelles
  - évaluation des capacités fonctionnelles et professionnelles par mises en situation
  - évaluation de la situation sociale, familiale et administrative
  - évaluation des acquis scolaires et professionnels
  - bilan de la situation professionnelle (et éventuellement du contexte de l'entreprise)
  - identification des besoins médico-socio-professionnels

- **Phase 3** : Compte rendu de séjour (médical et professionnel)

Durée et modalités	Modalités de prescription
5 semaines en hospitalisation : admission en Hospitalisation de Semaine ou de Jour	après accord du médecin conseil de Sécurité Sociale

Prescripteur	Opérateur	Financeur
Le médecin de l'unité (URSP) A la demande du médecin du travail, médecin spécialiste, médecin référent, structures médico-sociales, partenaires de l'insertion…	**Centre de Réadaptation de Coubert :** **Unité de Réadaptation Socio-Professionnelle** **Tél : 01 64 42 28 07** **Email : esteinmetz@ugecamidf.fr** **Web : www.cometefrance.com / www.ugecamidf.fr** **Pré orientation / UEROS** **Tél : 01 64 42 28 07** **Email : rp.coubert@ugecamidf.fr**	Assurance Maladie

Informer et conseiller les entreprises dans leur recrutement et **faciliter le maintien dans l'emploi des personnes handicapées**

Bilan de compétences (COSIP) salariés

Objectif	Bénéficiaires
Déterminer les contraintes et les contre-indications médicales des personnes handicapées engagées dans un parcours d'insertion professionnelle.	Personnes de plus de 16 ans reconnus travailleurs handicapés par la MDPH

Contenu

La durée moyenne d'un bilan est évaluée à **1 h 30** incluant la prise de rendez-vous, l'accueil, l'entretien et la restitution au bénéficiaire et au prescripteur.

Le bilan portera, entre autres, sur l'appréciation :

• des aptitudes physiques et sensorielles de la personne
- accès au poste et déplacements (marche, conduite…)
- postures de travail
- aptitudes gestuelles
- aptitudes sensorielles

• de la tolérance aux conditions de travail
- horaires et durée du travail
- ambiances de travail (bruit, vibration, température…)
- aspects psychosociaux (collectivité, encadrement, travail répétitif, contact avec le public…)

Durée et modalités	Modalités de prescription
Sites : Nanteau sur Lunain Melun Torcy Durée moyenne : 24 h	Cap emploi

Prescripteur	Opérateur	Financeur

Le médecin de l'unité (URSP) A la demande du médecin du travail, médecin spécialiste, médecin référent, structures médico-sociales, partenaires de l'insertion…	**Centre de Réadaptation de Coubert :** **Unité de Réadaptation Socio-Professionnelle** **Tél : 01 64 42 28 07** **Email : esteinmetz@ugecamidf.fr** **Web : www.cometefrance.com / www.ugecamidf.fr** **Pré orientation / UEROS** **Tél : 01 64 42 28 07** **Email : rp.coubert@ugecamidf.fr**	Assurance Maladie